



CONSEIL DES ÉCOLES FRANSASKOISES

N° 310



RAPPORT ANNUEL 2016-2017



École de langue première
aujourd'hui...
Francophone
bilingue
pour la vie!

Table des matières

Table des matières	i
Coordonnées de la division scolaire	ii
Lettre de présentation	1
Introduction	2
Profil de la division scolaire	3
Gouvernance.....	6
Division scolaire et communauté	9
Orientation stratégique et établissement de rapports	11
Données démographiques (effectifs)	29
Infrastructure et services de transport de la division scolaire	31
Sommaire financier.....	35
Sommaire des revenus et des charges.....	35
Explication des écarts entre les prévisions et les réalisations	36
Annexe A : Liste des bénéficiaires.....	37
Annexe B : Rapport de la direction et états financiers vérifiés	41

Coordonnées de la division scolaire

Conseil des écoles francsaskoises N° 310

1440, 9e Avenue Nord, bureau 201
Regina (SK) S4R 8B1

Téléphone : 306-757-5741
Numéro sans frais : 1-877-273-6662
Télécopieur : 306-757-2040
Site Web : www.ecolefrancophone.com
Courriel : regina@cefsk.ca

Lettre de présentation



Honorable Bronwyn Eyre
Ministre de l'Éducation

Madame la Ministre,

Le Conseil scolaire fransaskois (CSF) de la Division scolaire n° 310 est heureux de vous soumettre, ainsi qu'aux électeurs du Conseil des écoles fransaskoises, son rapport annuel pour l'exercice 2016-2017. Ce rapport présente dans leurs grandes lignes les activités et réalisations de la division scolaire, ainsi que ses états financiers audités pour l'exercice financier allant du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.

Veillez agréer, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alpha Barry', written over a horizontal line.

Alpha Barry,
Président du CSF.

Introduction

Le présent rapport annuel expose dans leurs grandes lignes les activités et résultats du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) pour l'exercice financier allant du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.

Ce rapport présente une description d'ensemble du CÉF, de sa structure de gouvernance ainsi que de la composition de ses élèves, de son personnel, de ses programmes et de ses installations. Il présente entre autres des informations relevant de ses trois mandats : scolaire, culturel et communautaire.

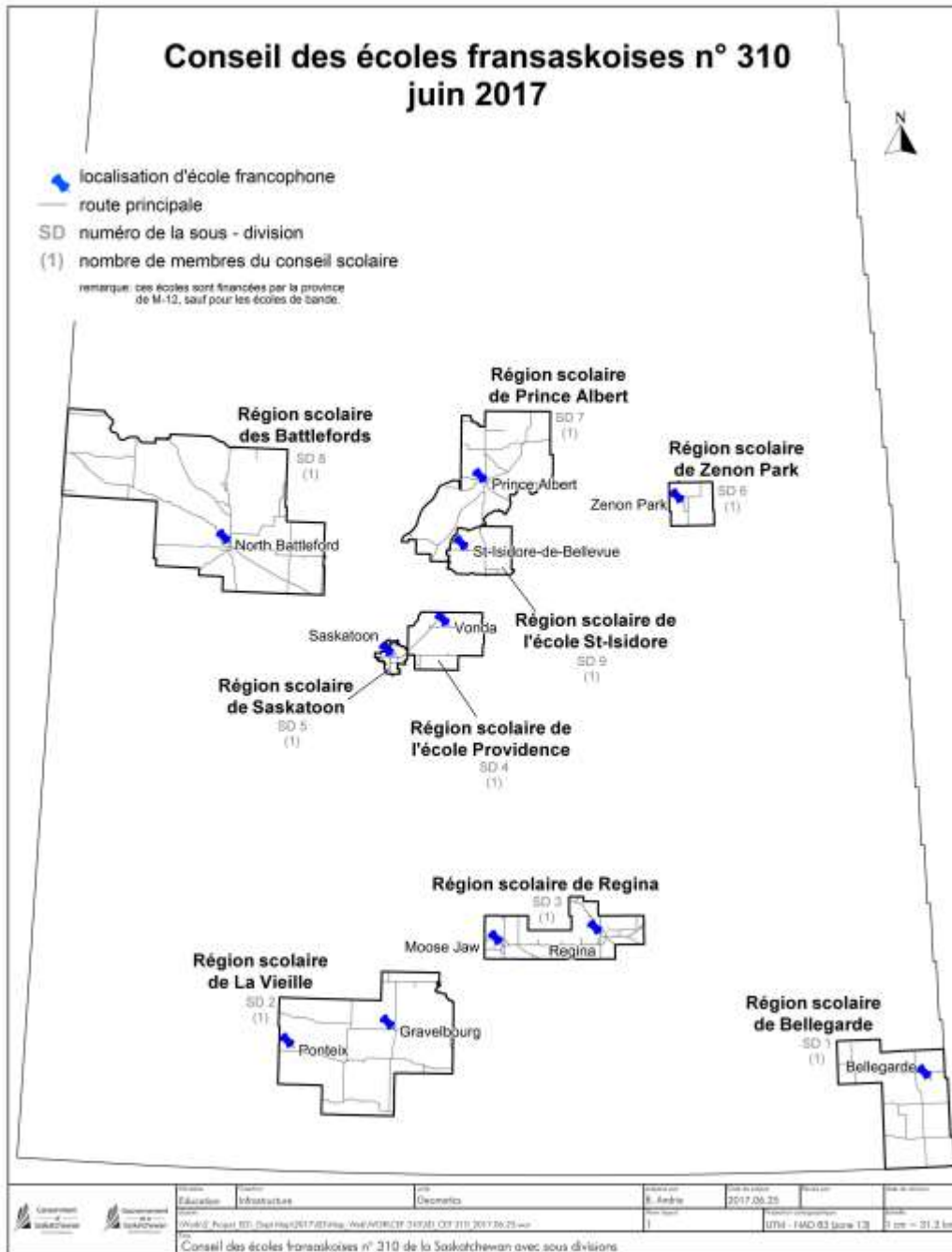
Outre les informations détaillant les activités et résultats du CÉF, ce rapport traite de la mise en œuvre de son plan d'amélioration continue (PAC). La situation financière est présentée dans le rapport de la direction et des états financiers audités. Les annexes contiennent la liste des bénéficiaires et des paiements.

Les états financiers ci-joints ont été audités par un vérificateur indépendant, conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada.

Profil de la division scolaire

Qui sommes-nous ?

Le Conseil des écoles francsaskoises (CÉF) est doté de 12 écoles et de 2 pavillons secondaires, répartis dans 11 localités. Le CÉF s'étend sur le territoire tel que présenté ci-dessous. La carte situe le CÉF. Le CÉF se compose de neuf régions scolaires, toutes représentées par un conseiller ou une conseillère scolaire dont quatre régions en milieu urbain et cinq régions en milieu rural.



Fondements philosophiques de la division

Le Conseil des écoles fransaskoises poursuit un triple mandat auprès de sa communauté et plus particulièrement auprès de sa clientèle scolaire : la réussite scolaire pour chaque élève, le développement de son identité francophone, de ses compétences linguistiques et de sa culture.

La réalisation de cette mission s'effectue dans un contexte culturel minoritaire, où vivre en français est un choix qu'il faut faire et réaffirmer quotidiennement. L'éducation en milieu minoritaire est un champ de recherches universitaires et le résultat de ces recherches inspire les diverses actions mises en place dans l'organisation. Les dix principes pédagogiques en milieu minoritaire du Conseil des Ministres de l'Éducation du Canada (CMEC), les travaux de plusieurs universitaires, dont ceux du docteur Rodrigue Landry en matière de construction identitaire et les écrits sur l'acquisition d'une langue, guident les acteurs du CÉF vers l'atteinte de ces objectifs, et ce, dans toutes les facettes de la vie à l'intérieur des écoles francophones.

La question des apprentissages des élèves est évidemment au cœur des réflexions et des actions des membres du personnel du CÉF. Les programmes d'études, uniques en Saskatchewan, sont conçus dans la perspective que l'élève atteigne de hautes compétences dans toutes les disciplines académiques, et ce, dans la langue de Molière. Ces programmes d'études témoignent du triple mandat du CÉF, qui intègre les quatorze paramètres de la construction langagière, identitaire et culturelle (CLIC).

La réussite de chaque élève est l'élément qui alimente les réflexions et inspire les actions. Le développement d'une culture d'excellence, en utilisant les résultats de la recherche en matière de pratiques probantes, fut au cœur d'un plan d'action qui a été mis en œuvre cette année. Des formations ciblées, suivies d'un accompagnement régulier, s'adressant à diverses catégories du personnel furent organisées. La préparation d'équipes d'enseignants et d'enseignantes, d'éducatrices à s'engager dans des communautés professionnelles, la préparation des membres des services aux élèves à soutenir l'actualisation du modèle « réponse à l'intervention » (RAI) dans les écoles, le développement de compétences en matière de dépistage et d'intervention précoce sont les principaux axes sur lesquels s'appuie le CÉF pour rencontrer ses objectifs.

Le Conseil scolaire fransaskois (CSF) souscrit à un mode de gouvernance moderne et actualisé intégrant la responsabilisation, la reddition de comptes et l'imputabilité de chaque acteur, tous les établissements se sont dotés d'un plan d'amélioration continue, plan d'action qui fait état de cibles précises à atteindre en matière de développement de l'élève.

Aperçu général du programme

La programmation offerte en français, langue première, dans l'ensemble des 14 entités scolaires du CÉF comprend la prématernelle, la maternelle et les douze niveaux scolaires formant l'étendue de la scolarité pour l'ensemble des élèves de la Saskatchewan.

Le CÉF mise sur des programmes variés et accrédités par le Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan afin de répondre aux besoins de sa clientèle. De manière non exhaustive, nous retrouvons les composantes suivantes pour alimenter la programmation offerte au CÉF :

- Des programmes de base incluant les domaines d'études suivants :
 - français fransaskois (français langue première) ;
 - *english language arts* (même programme d'études que les écoles de la majorité) ;
 - mathématiques ;
 - sciences humaines et sociales adaptées à la réalité fransaskoise ;
 - bien-être et éducation physique à tous les niveaux ;
 - sciences ;
 - sensibilisation aux carrières ;
 - arts pratiques et appliqués ; et,
 - éducation artistique (1^{ère} à la 9^e année), arts visuels, arts dramatiques et musique.
- Des programmes d'initiation aux métiers en 9^e et 10^e année (Arts pratiques et appliqués).
- Un programme de prématernelle ainsi qu'une programmation disponible pour la maternelle à temps plein.
- Des programmes d'engagement à la vie spirituelle et communautaire (éducation chrétienne ou enseignement moral).
- Des programmes d'acquisition de la langue (francisation et anglais langue additionnelle).

Gouvernance

Le Conseil scolaire fransaskois (CSF) assure la gouvernance du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) tandis que les Conseils d'école (CÉ) assurent un rôle consultatif clé auprès des écoles.

Conseil scolaire

Par l'entremise de la *Loi sur l'éducation de 1995*, le Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan délègue au CSF l'autorité voulue pour régir le CÉF. De plus, la *Charte canadienne des droits et libertés*, adoptée en 1982, accorde aux francophones vivant en milieu minoritaire le droit de gérer leur propre système scolaire. Ainsi, le CSF, dûment élu, assume la responsabilité d'offrir aux élèves du CÉF des programmes éducationnels qui actualisent la vision, la mission et les valeurs du CÉF.

Le CSF exerce un contrôle exclusif sur, au minimum, sept principales fonctions scolaires. D'autre part, la province doit respecter cinq obligations constitutionnelles génériques :

Les sept fonctions exclusives du CSF :

- 1- L'identification des besoins scolaires de la communauté qu'elle dessert ;
- 2- Les dépenses des fonds prévus pour l'instruction et les établissements scolaires ;
- 3- Le recrutement et l'affectation du personnel enseignant ;
- 4- La nomination et la supervision de la direction générale ;
- 5- L'établissement des programmes scolaires ;
- 6- La conclusion d'accords pour l'enseignement et les services dispensés ;
- 7- La détermination de l'emplacement des écoles de la minorité.

Les cinq obligations provinciales :

- 1- Réparer les injustices du passé et s'assurer qu'elles ne se répèteront plus afin de contribuer à l'égalité des deux communautés linguistiques officielles dans le futur ;
- 2- Offrir et promouvoir l'instruction en français ;
- 3- S'assurer que l'instruction en français soit d'une qualité exemplaire ;
- 4- Déléguer au CSF les pouvoirs exclusifs prévus ; et,
- 5- Desservir les besoins scolaires de la communauté minoritaire.

Le CÉF est organisé en neuf régions scolaires aux fins des élections scolaires ; après les élections, les conseillers et conseillères sont chargés de veiller aux intérêts des élèves du CÉF et à ce que la meilleure éducation en français langue première soit prodiguée à chacun et chacune.

Les membres du conseil scolaire actuel ont été élus à l'automne 2016 pour s'acquitter d'un mandat de quatre ans. Les membres du conseil scolaire fransaskois, au 31 août 2017, sont les suivants :

Région scolaire de Bellegarde n° 1 Joseph Poirier
Région scolaire de la Vieille n° 2 Maria Lepage
Région scolaire de Regina n° 3 Alpha Barry
Région scolaire de l'école Providence n° 4 Gisèle Rivard
Région scolaire de Saskatoon n° 5
Région scolaire de Zenon Park n° 6
Région scolaire de Prince Albert n° 7 Geneviève Binette
Région scolaire des Battlefords Park n° 8 Martin Prince
(Président par intérim du conseil)
Région scolaire de l'école St-Isidore n° 9 Anita Francon

Une liste de la rémunération versée à tous les membres du conseil scolaire en 2016-17 figure à l'annexe A.



Joseph Poirier



Maria Lepage



Alpha Barry



Gisèle Rivard



Geneviève Binette



Martin Prince



Anita Francon

Conseils école-communauté/conseils d'école (CEC/CE)

En vertu de la *Loi de 1995 sur l'éducation*, chaque école a un conseil d'école. Chaque conseil d'école est composé de parents et d'un représentant communautaire. Au total soixante-six conseillères et conseillers d'école.

Le CÉF est composé de douze conseils d'école formés d'élus pour un mandat d'une durée de deux ans. La valeur ajoutée des conseils d'école peut être évaluée en termes de participation et d'implication des parents au bénéfice des élèves. Ces conseils d'école sont cogestionnaires avec la direction d'école du plan local d'amélioration continue de leur école respective.

Parmi les devoirs et les responsabilités énumérés dans la Loi scolaire, les conseils d'école sont intégrés au processus de décision du CSF. Le conseil d'école représente les parents de son école et la raison d'être d'un conseil d'école est :

- d'aider les familles à accompagner leurs enfants dans leur apprentissage scolaire ;
- de rassembler les ressources de la communauté pour assurer le bien-être des élèves ;
- de développer une responsabilité partagée pour l'apprentissage et le bien-être de tous les enfants ;
- d'encourager et faciliter l'engagement des parents et de la communauté dans la planification et l'amélioration de l'école.

Les conseils d'école font de nombreuses recommandations au CSF en matière de programmation et d'infrastructure. Tous les conseils d'école ont la responsabilité de soumettre des recommandations au CSF quant aux permissions d'admission. En matière de planification, les conseils d'école sont intégrés au processus d'élaboration du PAC (Plan d'Amélioration Continue) ayant pour but d'élaborer des cibles de réussite et d'assurer la participation des parents dans l'atteinte des cibles identifiées.

Division scolaire et communauté

Engagement communautaire

La mise en œuvre du triple mandat du CÉF ne peut se faire sans la participation active de partenaires de choix dans le but de soutenir notre mandat scolaire, identitaire et culturel.

Quelques exemples d'engagements communautaires dans les écoles fransaskoises :

- Inauguration officielle du nouveau terrain de jeu du Pavillon Élémentaire de Saskatoon. Ce projet a pu voir le jour grâce aux partenariats de *Community Initiatives Fund*, du Centre éducatif Félix-le-chat, de *Traditional Contracting*, de *Schwinghammer Contract Management*, mais aussi la générosité des parents et des familles.
- Publication du recueil de texte d'élèves du CÉF « Les mots d'ados » en collaboration avec les éditions de la Nouvelle Plume et la Troupe du jour.
- Murale collective pour l'école Notre-Dame-des-Vertus avec l'Atelier Phébus.
- Production d'une vidéo dans le cadre d'un projet intergénérationnel à l'école Boréale de Ponteix avec les aînés fransaskois par l'entremise des Auvergnois de Ponteix.

Partenariats communautaires

Le CÉF entretient des partenariats et collabore régulièrement avec les organismes suivants dans le cadre de projets ponctuels :

- l'Association des parents fransaskois ;
- l'Association canadienne-française de Regina ;
- la Société canadienne-française de Prince Albert ;
- l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan ;
- la Communauté des Africains francophones de la Saskatchewan ;
- le Réseau santé en français de la Saskatchewan ;
- la Troupe du jour ;
- la Coopérative des publications fransaskoises ;
- l'Assemblée communautaire fransaskoise ;
- le Conseil de la coopération de la Saskatchewan ;
- l'Association jeunesse fransaskoise ;
- le Conseil culturel fransaskois ;
- la Cité universitaire francophone ;
- le Collège Mathieu ;
- le Réseau en immigration francophone de la Saskatchewan ;
- la Société historique de la Saskatchewan ;
- la Société Radio-Canada ;
- l'Association Nationale des directeurs généraux de l'éducation ;
- l'Association des directeurs de l'éducation de l'Ouest et du Nord ;
- l'Association des présidences de l'éducation de l'Ouest et du Nord ;

- la Fédération nationale des conseils scolaires francophones ;
- les Chevaliers de Colomb ;
- les Centres de petite enfance du réseau Fransaskois ;
- les Auvergnois de Ponteix ;
- la Fédération des francophones de Saskatoon ;
- l'Université de Regina ;
- le Centre culturel des Battlefords ;
- l'Association communautaire fransaskoise de Gravelbourg - CFRG FM 93,1 ; et,
- la Saskatchewan School Boards Association.

Orientation stratégique et établissement de rapports

Présentation du Plan stratégique du secteur de l'éducation

Les membres du secteur de l'éducation ont collaboré à l'élaboration d'un Plan stratégique du secteur de l'éducation (PSSE) pour la période allant de 2014 à 2020. Le PSSE décrit la direction stratégique du secteur de l'éducation, et ses priorités et résultats harmonisent le travail des divisions scolaires et du ministère de l'Éducation. Le plan donne une nouvelle orientation dans le secteur de l'éducation au bénéfice de tous les élèves de la Saskatchewan.

L'année scolaire 2016-17 est la troisième année du déploiement du PSSE 2014-2020.

Stratégies durables

Les stratégies durables comprennent les éléments suivants :

- Programmes d'études intéressants et culturellement pertinents;
- Enseignement différencié et de grande qualité;
- Évaluation authentique et culturellement appropriée;
- Apprentissage professionnel ciblé et pertinent;
- Solides partenariats famille, école et communauté;
- Harmonisation des ressources humaines, physiques et financières.

Niveau en lecture, écriture et maths correspondant à l'année scolaire, et analyse de rentabilité pour un système commun d'information scolaire (Unified Student Information System Business Case)

RÉSULTATS :

D'ici au 30 juin 2020, 80 % des élèves seront au niveau correspondant à leur classe ou à un niveau supérieur en lecture, écriture et maths.

PRIORITÉ :

En fonction des priorités du secteur, implanter et actualiser le système commun d'information scolaire de la province.

Les objectifs de la division scolaire s'alignent sur les résultats du niveau scolaire en lecture, écriture et maths et sur la priorité

- L'intégration des cibles du PSSE aux objectifs du Plan stratégique 2016-2021 du CÉF (réalisée au début de l'année scolaire).
- L'alignement des cibles qui s'est traduit par une révision des outils de travail, dont le formulaire du Plan d'amélioration continue (PAC) destiné aux écoles.
- Des actions de collecte des résultats scolaires, en cours d'année, ainsi que l'analyse de ceux-ci qui ont permis une meilleure compréhension des enjeux au niveau des apprentissages, un monitoring plus régulier des progrès des élèves et une planification des besoins en formation pour l'année en cours et l'année suivante.

Mesures prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2015-16 afin d'atteindre les objectifs et les résultats du niveau scolaire en lecture, écriture et maths et de la priorité

- La mise sur pied d'un comité de travail sur l'évaluation qui a permis de déterminer et de planifier les étapes à franchir afin que les écoles du CÉF utilisent un outil de communication des résultats d'apprentissage commun pour tous les élèves, tant au primaire qu'au secondaire. Le CÉF a opté, dans la perspective d'une décision éventuelle du ministère de l'Éducation, pour le statut quo en matière de plate-forme informatique.
- Au-delà du format et de la présentation visuelle du bulletin, le choix du contenu a aussi fait l'objet d'une attention particulière. Les commentaires adressés à l'élève et à ses parents ont été révisés et adaptés à la philosophie que le CÉF souhaitait implanter en matière d'évaluation des apprentissages.
- Le CÉF a procédé, de concert avec ses écoles, à la rédaction d'une directive administrative en évaluation des apprentissages, directive qui campe bien le fait que l'évaluation est au service des apprentissages. Ce référentiel permet donc d'unifier les pratiques évaluatives dans chaque classe de toutes les écoles du CÉF.

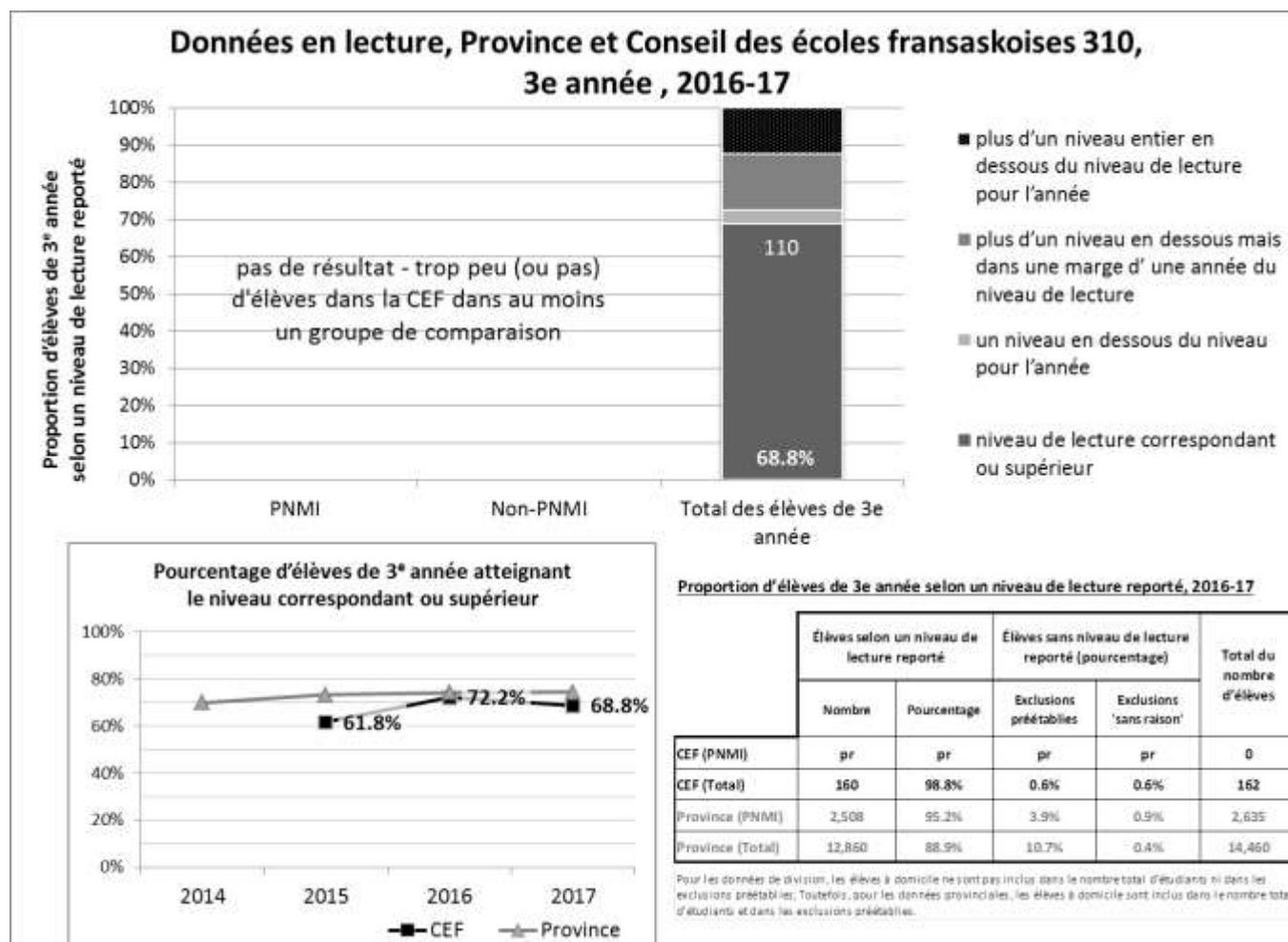
Mesures prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2016-2017 afin d'atteindre les objectifs et les résultats du niveau scolaire en lecture, écriture et maths et de la priorité La Saskatchewan lit.

Proportion des élèves de 3^e année pouvant lire à leur niveau scolaire ou à un niveau supérieur

Les efforts de formation et d'accompagnement du personnel se sont intensifiés et ont été davantage précisés. Des formations sur l'implantation d'une culture d'excellence, sur les caractéristiques d'une école efficace, sur les pratiques probantes ayant un impact sur les apprentissages des élèves, sur les curriculums, sur des stratégies permettant d'agir positivement sur la relation maître-élève, sur les besoins des élèves en difficulté d'apprentissage, sur l'intégration des tableaux blancs interactifs dans la salle de classe, sur le fonctionnement du cerveau, sur le

troubles de lecture (dyslexie), toutes ayant pour but d'accroître les compétences des élèves en littératie.

Le graphique à barres suivant affiche le pourcentage des élèves de 3^e année (élèves PNM&I, élèves non PNM&I et tous les élèves) par groupement du niveau de lecture. Les tableaux sous le graphique indiquent le pourcentage des élèves de 3^e année dans la province qui ont acquis les compétences en lecture de leur niveau scolaire ou d'un niveau supérieur, ainsi que la proportion des élèves de 3^e année ayant atteint les niveaux de lecture signalés.



N.B. Les groupes de niveau de lecture sont basés sur des points de références établis à travers la province. Les pourcentages d'élèves pour chaque groupe de lecture ont été calculés en utilisant le nombre d'élèves dont les niveaux de lecture ont été déterminés comme dénominateur. Les élèves qui n'ont pas été retenus ou qui n'ont pas participé à l'évaluation de lecture ne sont pas représentés dans le dénominateur pour ces calculs. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2017

Analyse des résultats

Les résultats obtenus par les élèves font état d'une légère diminution des résultats comparativement à l'année précédente. Une revue de la situation prévalent dans chaque établissement scolaire a permis aux directions d'identifier des pistes d'action qui seront déployées dès la rentrée afin d'améliorer les compétences de nos jeunes en lecture.

Améliorer l'engagement et les taux de diplomation des élèves des Premières Nations, Métis et Inuit et *Following Their Voices*

RÉSULTATS :

La collaboration entre les partenaires des Premières Nations, Métis et Inuit et les partenaires non autochtones aura pour résultat une amélioration notable de l'engagement des élèves dans leur apprentissage et fera passer les taux de diplomation en 3 ans de 35 % en juin 2012 à au moins 65 % en juin 2020.

PRIORITÉ :

En partenariat avec les partenaires des Premières Nations, Métis et Inuit, implanter l'initiative *Following Their Voices*.

Les objectifs de la division scolaire harmonisés avec le résultat relatif à l'engagement et aux taux de diplomation des élèves des Premières Nations, Métis et Inuit ainsi qu'à la priorité *Following Their Voices*

Le CÉF accueille très peu d'élèves déclarés des Premières Nations, Métis et Inuit au sein de son réseau. Cette situation pose le défi des suivis statistiques en termes de taux de diplomation. Nous avons poursuivi les travaux sur la mise en place d'un système de gestion des résultats scolaires, travaux qui culmineront en 2017-2018.

Les actions prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2016-2017 pour réaliser les objectifs ciblés et les résultats relatifs à l'engagement et aux taux de diplomation des élèves des Premières Nations, Métis et Inuit ainsi qu'à la priorité *Following Their Voices*

Le CÉF n'est pas actuellement identifié par le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan comme étant un organisme devant débiter l'implantation.

Mesures prises en lien avec l'augmentation de l'engagement et les taux de diplomation des élèves métis et des Premières Nations et *Following Their Voices*

Notes finales moyennes

Les notes attribuées par les enseignants sont des indicateurs importants sur la performance des élèves à l'école. Ces notes sont utilisées pour les décisions relatives au passage à la classe supérieure et à l'obtention du diplôme, pour répondre aux conditions d'admission d'un établissement d'études postsecondaires et pour déterminer l'admissibilité à des bourses d'études et à des prix. Certains employeurs s'y réfèrent lors de l'embauche.

Ce qui suit affiche les notes moyennes finales de certains cours de niveau secondaire pour tous les élèves, et par sous-populations d'élèves PNM&I et non PNM&I dans la division, ainsi que les résultats provinciaux pour chaque catégorie.

Moyennes des notes finales 2016-17

Sujet	Toutes d'élèves		Non-PNM&I		PNM&I	
	Province	Conseil des écoles fransaskoises	Province	Conseil des écoles fransaskoises	Province	Conseil des écoles fransaskoises
English Language Arts A 10 (Eng & Fr equiv)	73,3	78,9	76,4	78,9	61,0	nr
English Language Arts B 10 (Eng & Fr equiv)	73,0	79,1	76,0	79,0	61,0	nr
Sciences 10 (Eng & Fr equiv)	72,3	76,9	75,6	77,0	59,5	nr
Maths: travail et apprentis 10 (Eng & Fr equiv)	72,8	78,1	76,2	77,7	61,5	nr
Math: fondements et précalcul 10 (Eng & Fr equiv)	72,9	77,0	74,9	76,9	61,9	nr
English Language Arts 20 (Eng & Fr equiv)	74,7	79,1	76,7	79,1	64,9	nr
Math: fondements et précalcul 20 (Eng & Fr equiv)	67,4	nr	70,2	nr	61,4	nr
Math: fondements des mathématiques 20 (Eng & Fr equiv)	73,8	78,2	75,6	78,2	63,7	nr

N.B. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves (nr). Les catégories pour lesquelles les résultats ne sont pas disponibles actuellement portent la mention (na). Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2017

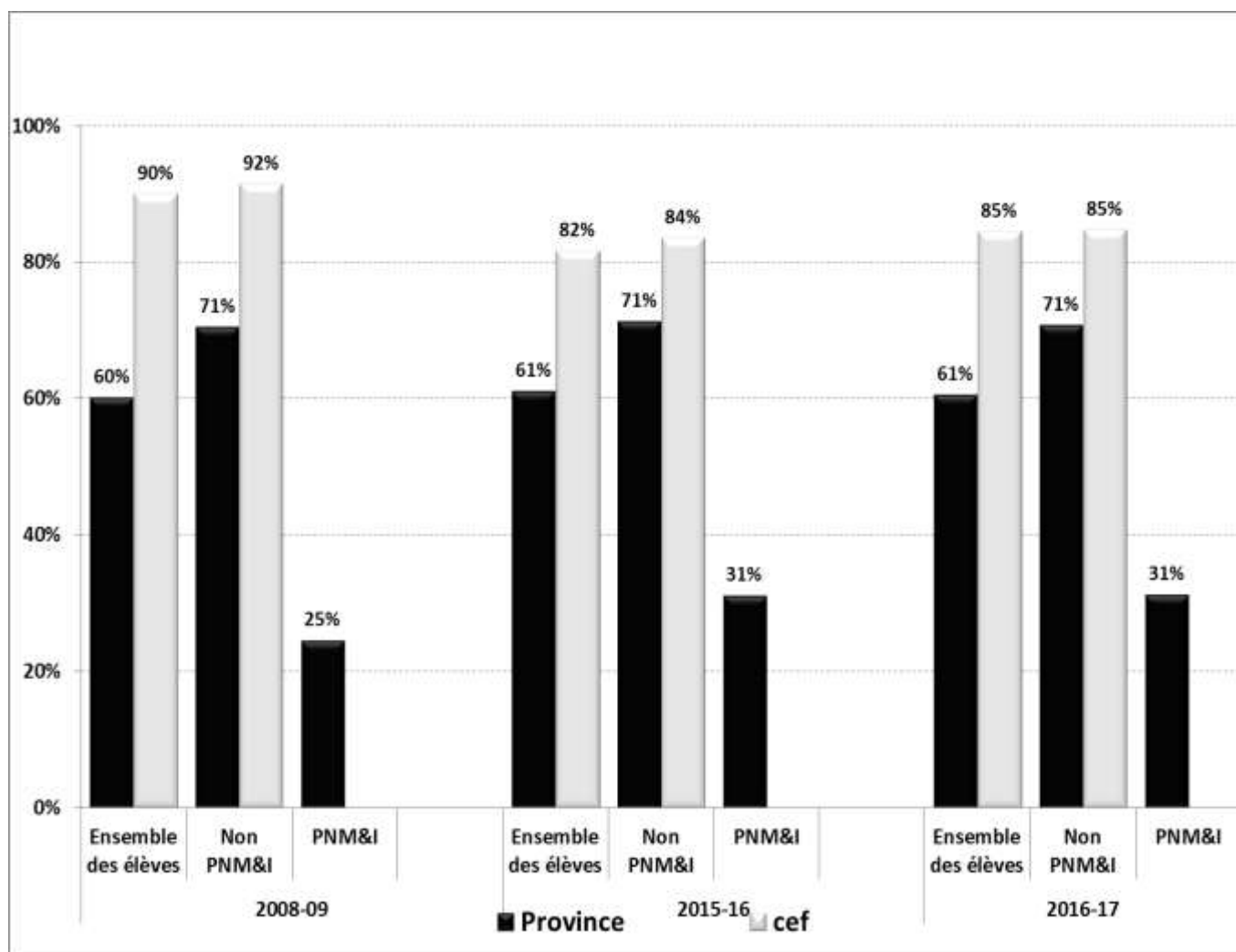
Analyse des résultats

Nous remarquons avec fierté que les moyennes des résultats scolaires sont supérieures à celles obtenues au niveau provincial. Nous soulignons tout particulièrement les moyennes de nos élèves en Anglais LA.

Obtention des crédits

L'obtention de crédits constitue un indicateur de prédiction solide sur le taux de diplomation en temps voulu d'un système scolaire. Les élèves qui obtiennent au moins huit crédits par année sont plus susceptibles d'obtenir leur diplôme dans les trois ans suivant le début de la 10e année que les élèves qui n'accumulent pas huit crédits ou plus par année.

Ce qui suit affiche l'obtention de crédits des élèves du secondaire qui ont accumulé huit crédits ou plus par année, et ce, pour tous les élèves, et pour les sous-populations d'élèves non PNM&I et les élèves PNM&I dans la division, ainsi que les résultats provinciaux dans chaque catégorie.



N.B. Les proportions sont calculées par le pourcentage d'élèves inscrits au niveau secondaire au 30 septembre obtenant huit crédits ou plus par année. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2017

Analyse des résultats

Le tableau précédent fait ressortir avec clarté que les élèves du Conseil des écoles fransaskoises obtiennent un nombre de crédits supérieurs à celui obtenu par les autres élèves de la province. La tendance à la baisse observée l'an dernier s'est interrompue cette année, avec une légère augmentation de trois points. Fait à noter : le petit nombre de jeunes PNM&I ne permet pas d'obtenir des résultats chiffrés pour ce regroupement d'élèves. Par ailleurs, force est de constater que plus de huit élèves sur dix obtiennent minimalement 8 crédits par année.

Taux de diplomation

RÉSULTATS :

D'ici au 30 juin 2020, la Saskatchewan atteindra des taux de diplomation en 3 ans de 85 %.

PRIORITÉ :

Identifier et mettre en place des stratégies susceptibles d'avoir un impact élevé en vue de soutenir l'engagement, la rétention et la diplomation des élèves (Stratégies d'engagement et de rétention).

Les objectifs de la division scolaire harmonisés avec le résultat relatif aux taux de diplomation

Les élèves du CÉF obtiendront, à 85%, leur diplôme d'études secondaires.

Les actions prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2016-2017 pour réaliser les objectifs ciblés et les résultats relatifs aux taux de diplomation

Poursuivre les travaux reliés à l'implantation de la démarche « Réponse à l'intervention » (RAI), par le biais de formations et d'un accompagnement en lien avec les divers besoins identifiés.

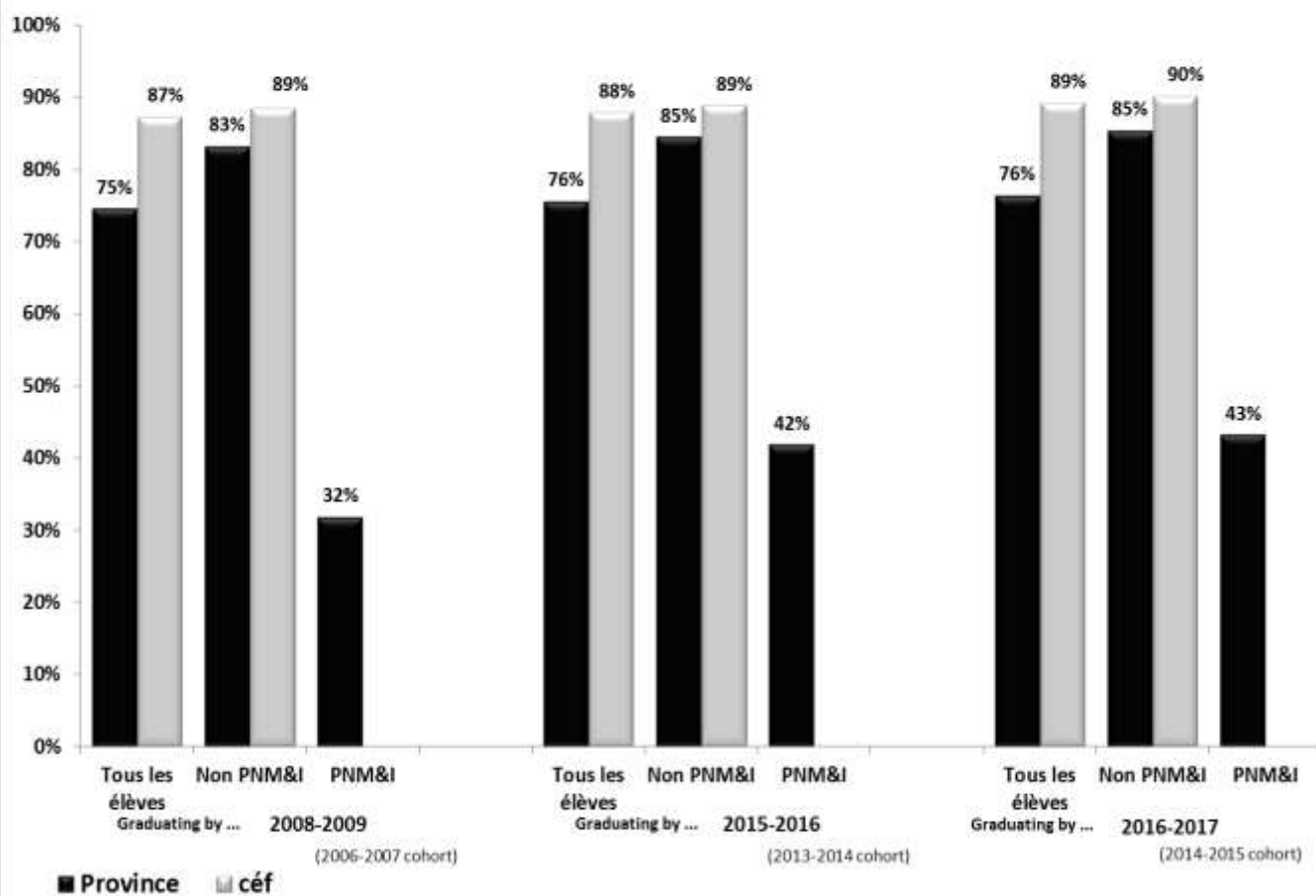
Mesures prises en lien aux taux de diplomation

Obtention du diplôme de 12^e année – Pourcentage d'élèves ayant terminé leur 12^e année en moins de trois ans

Pour obtenir leur diplôme typiquement dans les trois ans suivant le début de la 10^e année, les élèves doivent accumuler chaque année au moins huit crédits pour respecter l'exigence minimale d'avoir accumulé 24 crédits de niveau secondaire à la fin de leur 12^e année. Les taux de diplomation « en temps voulu » sont un moyen de mesurer l'efficacité d'un système scolaire.

Ce qui suit affiche le pourcentage des élèves (tous les élèves, les élèves non PNM&I et les élèves PNM&I) dans la division qui ont obtenu leur diplôme dans les trois années suivant le début de la 10^e année, ainsi que les résultats provinciaux dans chacune de ces catégories.

Taux de diplomation en trois ans, province et céf



N.B. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2017

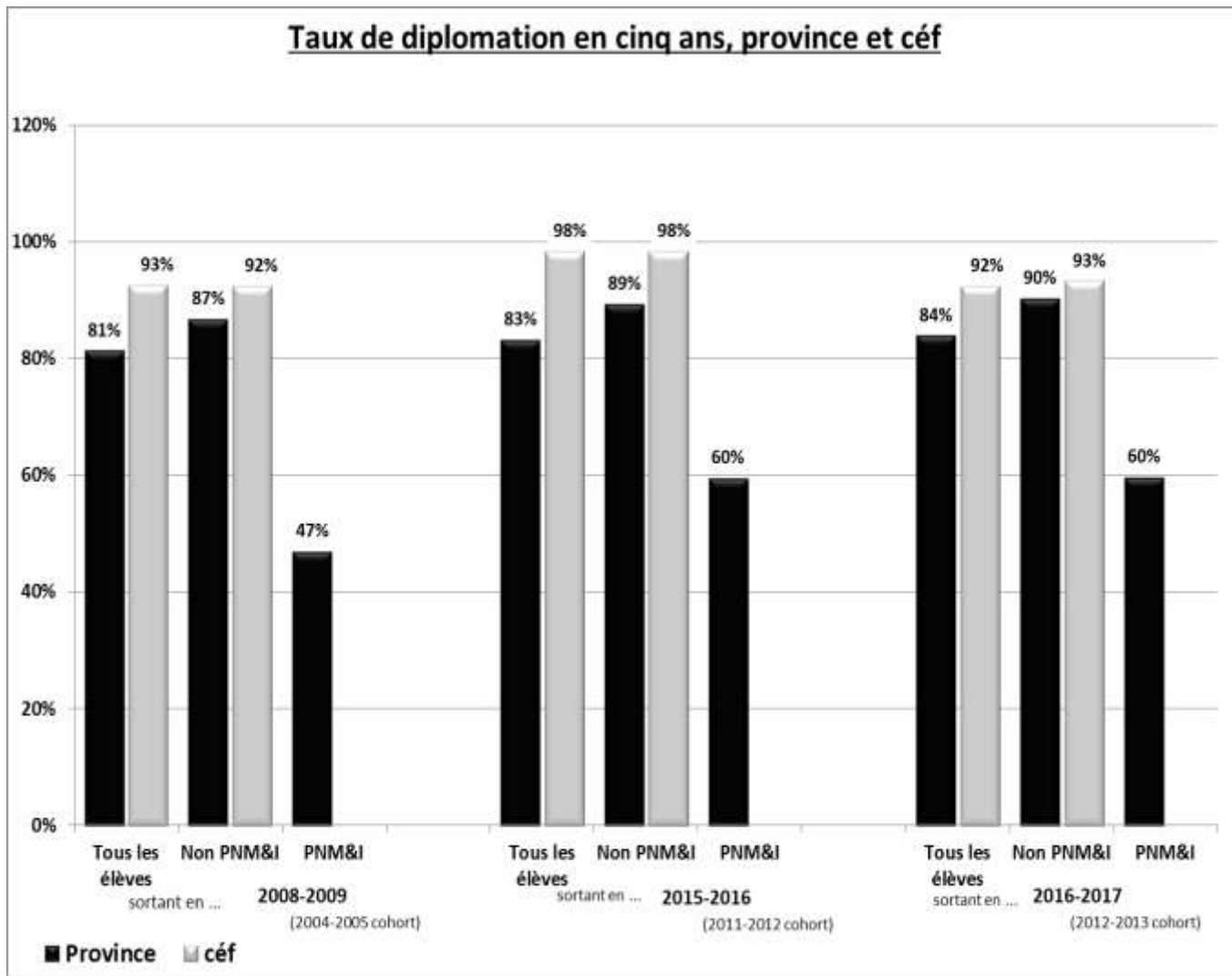
Analyse des résultats

Les résultats obtenus au niveau de la diplomation démontrent que tout près de neuf élèves sur dix obtiennent leur diplôme d'études secondaires en trois ans. L'on remarque une légère hausse dans le nombre d'élèves obtenant leur diplôme. Ce nombre peut encore être amélioré, croyons-nous, par la mise en place de mesures de suivi plus rigoureuses. Les taux de diplomation du CÉF sont supérieurs à ceux de la province, pour toutes les catégories d'élèves identifiées. Cependant, le petit nombre d'élèves PNM&I ne nous permet de comparer avec les autres résultats obtenus en province.

Obtention du diplôme de 12^e année – Pourcentage d’élèves ayant terminé leur 12^e année en moins de cinq ans

Certains élèves ont besoin de plus de temps pour terminer tous les cours nécessaires à l’obtention du diplôme, de sorte qu’ils continuent à fréquenter l’école pendant plus de trois ans après avoir amorcé leur 10^e année. Les taux de diplomation avec prolongation servent à mesurer la réactivité du système scolaire.

Ce qui suit affiche le pourcentage des élèves (tous les élèves, les élèves non PNM&I et les élèves PNM&I) dans la division qui ont obtenu leur diplôme dans les **cinq ans** suivant le début de la 10^e année. Les données comprennent les élèves qui ont obtenu leur diplôme « en temps voulu », ainsi que les résultats provinciaux dans chacune de ces catégories.



N.B. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n’ont pas fait l’objet d’un rapport pour éviter qu’il soit possible d’identifier des individus ou de très petits groupes d’élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s’identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s’identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s’identifier comme tels.

Source : Ministère de l’Éducation, 2017

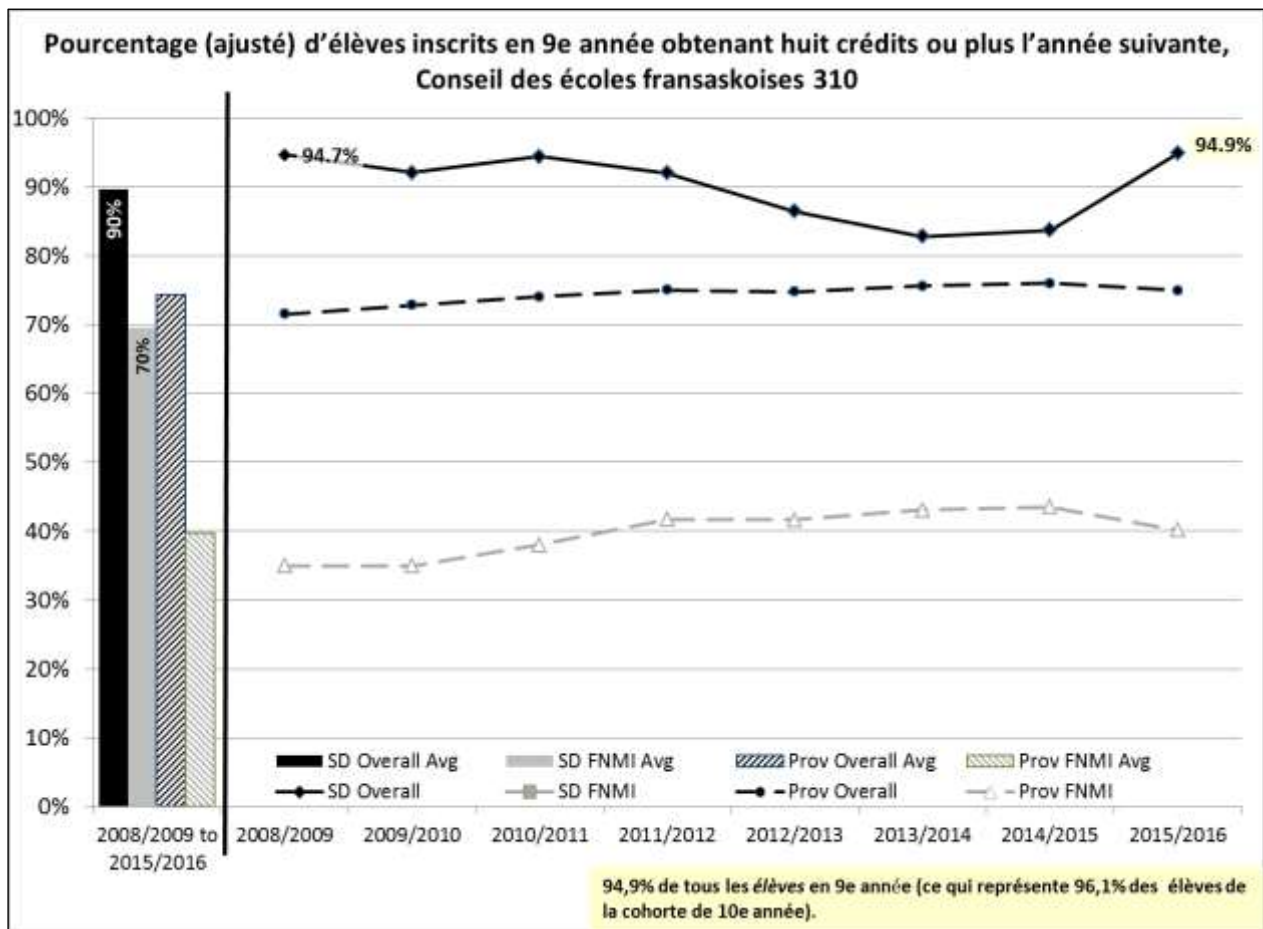
Analyse des résultats

Nous observons une constance dans les résultats concernant la diplomation des élèves du CÉF : plus de 90% d'entre eux obtiennent leur diplôme en 5 ans. Les efforts consentis portent des résultats, mais il y a encore de la place pour des interventions plus spécifiques afin que chaque élève obtienne son diplôme.

La transition de la 9^e à la 10^e année

La transition de la 9^e à la 10^e année peut être une transition difficile pour certains élèves, et ce, pour diverses raisons, y compris de ne pas avoir obtenu tous les résultats d'apprentissage de chaque matière pour les niveaux élémentaires. Cette mesure vise à démontrer à quel point les élèves de 9^e année s'ajustent lors de la transition vers la 10^e année. Il est important d'accumuler huit crédits ou plus par année pour progresser de façon constante envers l'obtention du diplôme « en temps voulu ».

Ce qui suit affiche le pourcentage des élèves de 9^e année (tous les élèves et la sous-population d'élèves PNM&I) dans la division qui ont accumulé huit crédits ou plus l'année scolaire suivante, ainsi que les résultats provinciaux des huit dernières années et la moyenne sur huit ans.



N.B. Les pourcentages sont obtenus en divisant le nombre d'élèves ayant obtenu huit crédits dans l'année qui suit immédiatement leur 9^e année par le nombre d'élèves de la cohorte de 9^e année. Les résultats pour les populations de cinq élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.
Source : Ministère de l'Éducation, 2017

Analyse des résultats

Les résultats démontrent que les actions posées ont permis de rectifier la situation observée l'an dernier et de rejoindre le taux historique de 2008-2009.

Gains de productivité à l'échelle du secteur

RÉSULTATS :

D'ici au 31 août 2020, implanter une approche à l'échelle du secteur pour trouver des gains de productivité et ajouter de la valeur pour que le secteur soit mieux à même de répondre aux défis des besoins des élèves.

Les objectifs de la division scolaire harmonisés avec le résultat relatif aux gains de productivité à l'échelle du secteur	Le CÉF s'efforce de trouver des sources d'efficience dans différents secteurs, lesquelles seront réinvesties dans les salles de classe.
Les actions prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2016-2017 pour réaliser les objectifs ciblés et les résultats relatifs aux gains de productivité à l'échelle du secteur	Dans le but d'aller chercher des efficacités, le CÉF a mis en place différentes actions : <ul style="list-style-type: none">- Implantation des cartes d'achats avec la Banque de Montréal (BMO) ;- Révision du modèle de livraison du transport scolaire ;- Réduction de 21% des dépenses de la gouvernance pour 2016-2017 comparativement au budget prévu ;- Réduction de 15% des dépenses administratives pour 2016-2017 comparativement au budget prévu.

La petite enfance

RÉSULTATS :

D'ici au 30 juin 2020, les enfants de la naissance à 6 ans seront soutenus dans leur développement pour assurer que 90 % des élèves quittant la maternelle sont prêts à apprendre à l'élémentaire.

Les objectifs de la division scolaire harmonisés avec le résultat relatif de la petite enfance

D'ici au 30 juin 2020, 90% des élèves quittant la maternelle sont prêts à apprendre à l'élémentaire.

Les actions prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2016-2017 pour réaliser les objectifs ciblés et les résultats relatifs de la petite enfance

- Poursuite des formations et de l'accompagnement des intervenants en prématernelle et en maternelle.
- Élaboration et actualisation du programme « 4 ans à pas de géant » à l'intention des enfants de la prématernelle 4 ans.
- Identification de stratégies probantes en matière d'acquisition de la langue.
- Collaboration avec les intervenants des centres éducatifs à la petite enfance.

Mesures prises en lien avec la petite enfance

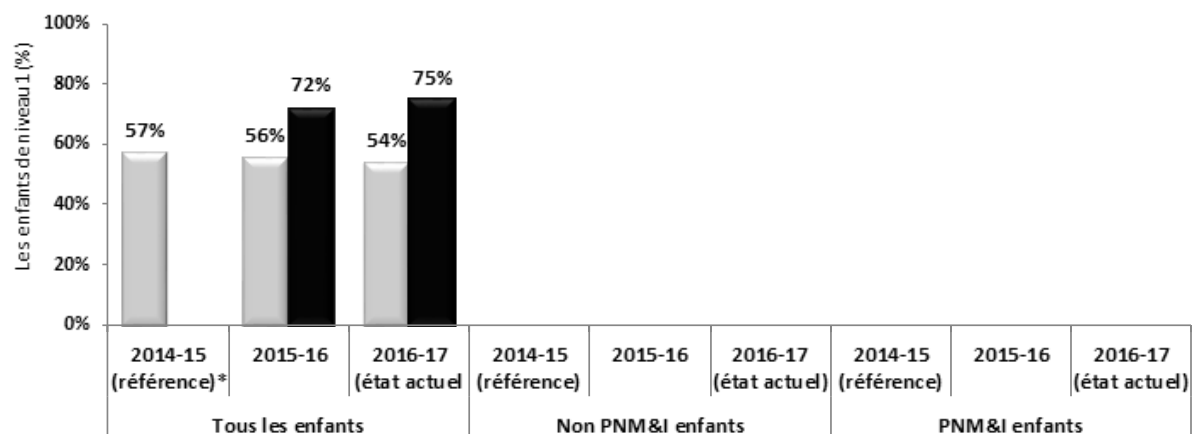
Évaluation de la petite enfance (l'ÉPE-AE)

L'évaluation de la petite enfance par appréciation de l'enseignant (ÉPE-AE) est un outil d'évaluation de l'état de préparation des enfants d'âge préscolaire qui fournit de l'information sur le développement et l'apprentissage de chaque enfant, y compris un accent sur les habiletés de préparation à la lecture. Les résultats de l'ÉPE-AE permettent aux éducateurs et aux équipes interdisciplinaires au sein des écoles de répertorier rapidement les élèves les plus susceptibles d'avoir besoin de soutien supplémentaire au cours de la maternelle en fonction de leur niveau de développement des habiletés dans cinq domaines principaux au moment de leur entrée à l'école. En plus des résultats dans des domaines spécifiques, les enfants reçoivent aussi des scores de compréhension pour la réceptivité à un niveau d'instruction (RTI). Une instruction ciblée et échelonnée (RTI) est une approche préventive qui permet aux éducateurs, aux équipes scolaires et aux divisions scolaires d'allouer des ressources de façon précoce et continue, plutôt que d'attendre que l'enfant ait subi un échec avant de réagir.

Ce qui suit reflète le pourcentage des enfants (tous les enfants, PNM&I et non PNM&I) de la division qui ont été évalués au niveau I à l'entrée en maternelle et après un an, en fin de maternelle pour l'année 2014-15 (niveau de référence) et les deux années suivantes, ainsi que les résultats provinciaux dans chacune de ces catégories.

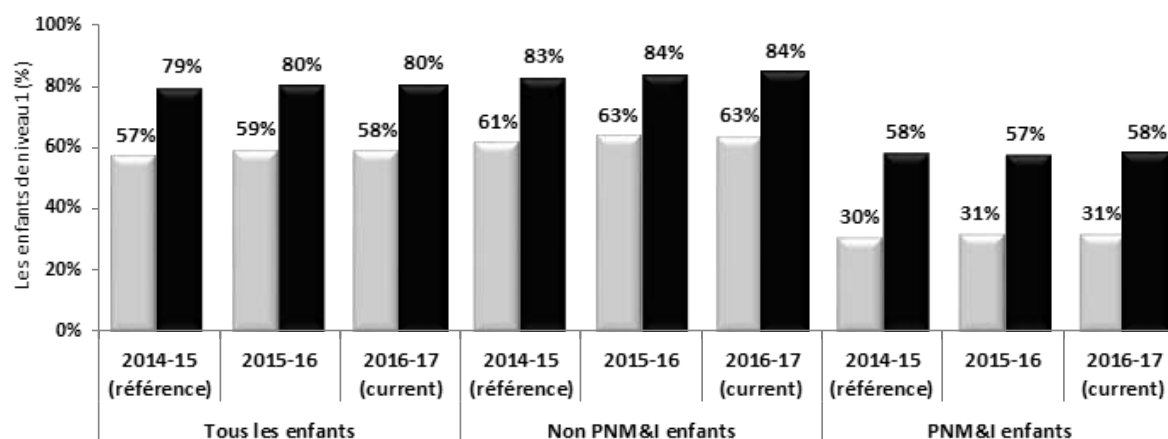
Prêt à apprendre: Des enfants qui ont été évalués au niveau 1 (%) L'évaluation de la petite enfance par appréciation de l'enseignant (ÉPE-AE) à l'entrée à la maternelle et à la fin de la maternelle, 2014-15 (de référence), 2015-16, and 2016-17 (état actuel)

Conseils des écoles fransaskoises (CEF)¹



*Le CÉF n'a pas effectué la collecte de données de l'ÉPE-AE

Saskatchewan (toutes les divisions scolaires)



Les enfants (%) de niveau 1 à l'entrée à la maternelle

Les enfants (%) de niveau 1 à la fin de la maternelle

¹ Les résultats du CÉF pour les enfants qui s'identifient comme membre des PNM&I et les enfants/élèves qui ne se s'identifient pas comme membre des PNM&I (non PNM&I) n'ont pas été indiqués dans ce tableau; il y a trop peu (ou pas) d'élèves dans au moins un groupe de comparaison.

N.B. La recherche démontre que l'identification précoce suivie d'une instruction échelonnée et adaptée pour les enfants de la maternelle à la 3e année peut diminuer de façon notable la prévalence des problèmes de lecture.

Le rôle premier d'ÉPE-AE est de permettre une pratique éducationnelle avisée. Le dépistage ÉPE-AE à l'entrée en maternelle est utilisé par les enseignants et les divisions scolaires pour identifier les enfants qui ont des difficultés avec des habilités importantes à l'entrée de la maternelle, et qui peuvent nécessiter une surveillance accrue ou bien d'une évaluation supplémentaire durant l'année. Les enfants qui démontrent des difficultés avec des habilités importantes à l'entrée de la maternelle sont aussi réévalués avant la fin de l'année de maternelle, ce qui permet aux divisions scolaires de mesurer la portée des mesures mises en œuvre. Les élèves de niveau I sont capables de réaliser les tâches de développement sans difficultés. Ces enfants ont une probabilité plus élevée de lire en 3e année - un important facteur prévisionnel du succès scolaire, y compris sur le taux de diplomation en 12e année.

Le format des résultats ÉPE-AE affichés précédemment dans les rapports annuels des divisions scolaires varie du format actuel. Avant 2016-17, l'affichage des données représentaient les pourcentages de tous les niveaux RTI à l'entrée en maternelle et à la fin de l'année d'évaluation. Les graphes modifiés ne montrent désormais que le pourcentage d'enfants évalués au niveau I à l'entrée en maternelle et à la fin d'année de maternelle. En plus, le ÉPE-AE de la division scolaire affiche maintenant les résultats des élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit (PNM&I) et des élèves non PNM&I qui ne s'identifient pas comme PNM&I, mais cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels (les groupes comparatifs devant consister d'un minimum de 10 élèves).

Source : Ministère de l'Éducation, 2017

Analyse des résultats

Les résultats obtenus démontrent ici une nette amélioration des compétences chez les enfants entre le début et la fin de la maternelle. Même s'il est trop tôt pour identifier une tendance lourde, il faut souligner que 75% des enfants étaient, à la fin de la maternelle, prêts à entreprendre les apprentissages de première année, comparativement à 54% en début d'année. L'accompagnement du personnel auprès de ces élèves a donc un effet bénéfique, qui améliore les chances de réussite une fois rendus à l'élémentaire.

Nous constatons, par ailleurs, que nous avons toujours 25% des élèves qui, à la fin de la maternelle, éprouvent des difficultés face aux tâches à réaliser. La question langagière est certes un élément explicatif, mais il faudra pousser l'analyse et mettre en place des actions concertées afin d'améliorer l'accompagnement de ces élèves vers la première année.

Domaine prioritaire local de la division scolaire

Le Conseil des écoles fransaskoises veut soutenir les apprentissages des élèves.

Les objectifs de la division scolaire harmonisés avec le domaine prioritaire local

- Le CÉF vise à assurer la réussite scolaire, identitaire, culturelle et communautaire de ses élèves.

Les actions prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2016-2017 afin de soutenir le domaine prioritaire local

- Le CÉF, les parents et la communauté sont engagés pour permettre aux élèves de vivre la francophonie.
- Le CÉF développe une culture de collaboration et d'excellence à tous les niveaux.

Les actions locales en lien avec la priorité : Le portrait de l'apprenant et tous les élèves font des apprentissages.

- Les élèves réussissent en littératie et numératie.
- Les élèves développent leurs compétences selon les différents cheminement adoptés par le CÉF dans le profil de sortie de l'élève.
- Les services de la petite enfance sont intégrés pour une meilleure francisation et fidélisation des élèves.
- Le CÉF valorise la qualité de la langue française.
- Le recrutement et la fidélisation des élèves se sont accrus.
- Le CÉF a développé et implanté son profil de sortie de l'élève. Les partenariats avec ses partenaires clés ont été révisés ; et des activités de collaboration avec la communauté en vue d'appuyer la réussite du mandat identitaire, culturel et communautaire ont été organisées.
- Le CÉF a commencé à établir un plan d'action pour assurer une meilleure intégration des services de petite enfance et augmenter le taux de francisation de ses élèves.
- Pour favoriser l'efficacité et l'efficience de ses services, des politiques ont été développées et des pratiques de gouvernance ont été mises en place.
- Pour augmenter le taux de fidélisation, pour développer les compétences de son personnel et pour continuer à améliorer la qualité de la langue française dans ses écoles, des stratégies ont été mises en place.

Données démographiques (effectifs)

Cette rubrique fournit les effectifs des élèves, du personnel et de la haute direction du CÉF.

Élèves

Conseil des écoles fransaskoises 310								
Niveau	Année scolaire			Effectifs Sous groupe	Niveau	Année scolaire		
	2014-15	2015-16	2016-17			2014-15	2015-16	2016-17
Maternelle	241	190	190					
1	180	209	191	PNM&I	M à 6	22	14	17
2	182	165	209		7 à 12	12	12	9
3	137	164	157					
4	154	130	161		Total	34	26	26
5	121	143	123	Anglais-langue additionnelle	1 à 6	22	23	5
6	101	105	133		7 à 12	51	34	8
7	97	101	99					
8	111	88	103		Total	73	57	13
9	96	81	64					
10	88	78	75					
11	73	77	67					
12	68	72	74					
Total	1 649	1 603	1 646					
Prématernelle	221	191	203					

Notes :

1. Le nombre d'inscriptions est basé sur le décompte en date du 30 septembre de chaque année scolaire par le Service de données des étudiants (SDS).
2. L'effectif comprend tous les types de résidence, tous les âges, éducation et enseignement à domicile, à l'exception de l'effectif des EAL qui exclut les non-résidents de la Saskatchewan, les étudiants de 22 ans et plus, et les étudiants recevant une éducation à domicile.
3. L'effectif pour la prématernelle représente l'effectif des 3 et 4 ans du SDS ce qui inclut les enfants qui occupent les espaces désignés par le ministère et ceux des programmes de PreK ou des programmes de prématernelle gérés par d'autres divisions scolaires.
4. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), qui ne s'identifient pas comme PNM&I, et peuvent inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2016

Personnel

Catégorie d'emploi	ETP
Corps enseignant	157,75
Directeurs d'école et adjoints	14,00
Autre personnel pédagogique (personnel de soutien aux programmes pédagogiques) – psychologues scolaires, auxiliaires d'enseignement, coordonnateurs communauté-écoles, orthophonistes, etc.	96,38
Personnel administratif et financier – comptables, informaticiens, superviseurs, adjoints à l'administration, commis, etc.	23,00
Personnel affecté au fonctionnement et à l'entretien des installations – concierges, personnel à tout faire, menuisiers, plombiers, électriciens, jardiniers, superviseurs, etc.	25,27
Personnel de transport – chauffeurs d'autobus, mécaniciens, préposés aux pièces, nettoyeurs d'autobus, superviseurs, etc.	9,00
Haute direction – chef des services financiers, directeur de l'éducation, surintendants, etc.	3,00
Effectif en équivalents temps plein (ETP)	328,40

N.B.:

- Les nombres indiqués ci-dessus représentent des équivalents temps plein (ETP). Le nombre d'employés peut être supérieur aux chiffres indiqués, étant donné que certaines personnes ne travaillent qu'à temps partiel ou de façon saisonnière.
- Certaines personnes peuvent relever de plus d'une catégorie. Par exemple, une enseignante qui fait aussi office de directrice d'école pourrait voir sa tâche fractionnée comme suit : 0,4 comme enseignante et 0,6 comme directrice.

Haute direction

La rubrique « Haute direction » comprend le directeur général à l'éducation, le directeur général aux affaires et les personnes relevant directement de leur compétence.

Prénom Nom	Poste
Ronald Ajavon	Directeur général aux affaires
Bernard Roy	Directeur général à l'éducation
André Messier	Directeur général adjoint

Infrastructure et services de transport de la division scolaire

Liste des écoles

Écoles	Classes offertes	Lieu
École Beau Soleil	Prématernelle – 7 ^e	Gravelbourg
École de Bellegarde	Prématernelle – 12 ^e	Bellegarde
École Boréale	Prématernelle – 9 ^e	Ponteix
École canadienne-française Pavillon élémentaire	Prématernelle – 7 ^e	Saskatoon
École canadienne-française Pavillon Gustave-Dubois	8 ^e – 12 ^e	
École Ducharme	Prématernelle – 12 ^e	Moose Jaw
École Monseigneur de Laval Pavillon élémentaire	Prématernelle – 6 ^e	Regina
École Monseigneur de Laval Pavillon secondaire des Quatre-Vents	7 ^e – 12 ^e	
École Notre-Dame-des-Vertus	Prématernelle – 12 ^e	Zenon Park
École Père Mercure	Prématernelle – 12 ^e	North Battleford
École Providence	Prématernelle – 12 ^e	Vonda
École secondaire Collège Mathieu	8 ^e – 12 ^e	Gravelbourg
École St-Isidore	Prématernelle – 12 ^e	Bellevue
École Valois	Prématernelle – 12 ^e	Prince Albert

Source : Conseil des écoles fransaskoises, 2017

Sommaire

Le CÉF est doté des installations suivantes :

- Douze écoles et deux pavillons secondaires, situés dans 11 localités. L'âge moyen de ces écoles est de 54 ans – la plus ancienne ayant 91 ans et la plus récente ayant été construite il y a 12 ans.
- Le siège social du CÉF est situé au deuxième étage du Pavillon secondaire des Quatre Vents de l'école Monseigneur de Laval. L'édifice date de 1976. Les rénovations des espaces intérieurs ont été terminées au mois d'avril 2013.
- Le CÉF dispose aussi de deux autres bureaux administratifs. Le bureau régional du CÉF à Saskatoon est situé dans l'édifice du Pavillon secondaire Gustave-Dubois de l'école canadienne-française. Le second est situé à St-Isidore de Bellevue. Ce dernier abrite également les archives du CÉF.

- Le CÉF dispose de quatorze édifices à travers la province. Ces édifices sont également dotés d'une certaine capacité d'entreposage des équipements scolaires, d'entretien, de meubles et fournitures scolaires non utilisés.
- Les autobus blancs et scolaires du CÉF sont stationnés soit chez les chauffeurs et particuliers rémunérés à cette fin, soit au parc de stationnement de l'école.
- La plupart des écoles du CÉF n'ont pas été rénovées récemment. Cependant, certaines ont connu un ajout d'espaces ou une rénovation d'infrastructure selon le cas. Il est évident que la majorité des édifices du CÉF requière des rénovations ou réparations de toutes sortes. Que ce soit des réparations ou des remplacements de toits, changement de tuiles de planchers, de peinture ou de la modernisation des systèmes mécaniques.
- En 2016-2017 aucune portative n'a été octroyée au CÉF.

Projets d'infrastructure

Projets d'infrastructure			
École	Projet	Détails	Coût pour 2016-2017
École Beau Soleil École secondaire Collège Mathieu	Caméra de sécurité à l'entrée principale	Projet terminé en 2016-2017	7 839 \$
École de Bellegarde	Rénovations mineures et remplacement du système de téléphone	Projet terminé en 2016-2017	12 800 \$
École Ducharme	Modernisation du système d'alarme	Projet terminé en 2016-2017	1 079 \$
École canadienne-française Pavillon élémentaire	Modernisation des systèmes mécaniques	Projet terminé en 2016-2017	52 054 \$
École Monseigneur de Laval Pavillon élémentaire	Modernisation des systèmes mécaniques	Projet terminé en 2016-2017	165 532 \$
École Notre-Dame-des-Vertus	Rénovations mineures	Projet terminé en 2016-2017	28 774 \$
École Père Mercure	Rénovations mineures	Projet terminé en 2016-2017	14 323 \$
École Providence	Remplacement du toit	Projet entamé en 2016-2017	353 152 \$
École St-Isidore	Modernisation des systèmes mécaniques et système d'alarme	Projet terminé en 2016-2017	29 901 \$
École Valois	Modernisation des systèmes mécaniques	Projet terminé en 2016-2017	3 666 \$
Total			669 120 \$

Transport scolaire

Le CÉF utilise divers services afin d'assurer le transport scolaire de ses élèves. Ces services incluent les entreprises de transport scolaire, des services fournis par d'autres conseils scolaires, des particuliers avec autobus et/ou véhicules. Une autre option également utilisée est le remboursement des frais encourus par les parents, lorsque cette alternative s'avère la plus pratique et la plus économique.

Les zones de fréquentation de chaque école fransaskoise sont déterminées en vertu des régions scolaires, mais le service de transport peut dépasser ces frontières. Les écoles sont toutes isolées.

Les élèves sont transportés sur de grandes distances. Le nombre d'élèves transportés, d'arrêts, la taille des villes et la circulation peuvent engendrer des trajets d'autobus qui dépassent une durée d'une heure le matin et une heure en fin d'après-midi pour certains élèves des centres urbains et des milieux ruraux.

À Regina, la distance entre les deux écoles requière deux systèmes de transport scolaire distincts.

Certains foyers, avec des élèves qui fréquentent des écoles différentes, reçoivent les services de deux différents autobus : un pour l'élémentaire et l'autre pour le secondaire.

Pour les écoles urbaines, les lieux de rassemblement pour l'embarquement et le débarquement des élèves de la 1^{ère} année à la 12^e peuvent se trouver jusqu'à 500 mètres de la résidence de l'élève.

La dispersion des écoles du CÉF rend impossible la mise en place d'un service commun d'autobus de secours en cas d'accident ou de panne. Dans les communautés où le service est assuré par le personnel et l'équipement du CÉF, il y a au moins un autobus scolaire de secours.

Le CÉF ne dispose pas de garage d'entretien pour effectuer les travaux nécessaires au bon fonctionnement de sa flotte d'autobus répartis à travers la province. Par conséquent, il doit utiliser les services commerciaux disponibles localement.

Nombres d'élèves transportés	1 542 élèves
Élèves transportés à l'intérieur de la ville (compris dans le nombre ci-dessus)	1 091 élèves
Nombres de routes du CÉF	95 routes
Nombre d'autobus dans le parc	10 autobus (8 quotidiens & 2 autobus de réserve)
Kilomètres parcourus par jour	12 618 km
Moyenne de l'âge des autobus du CÉF utilisés pour le transport quotidien	10,6 ans
Capacité utilisée du parc	100 %

Moyenne de temps en autobus des élèves	58 minutes
La plus longue durée en autobus	83 minutes (deux routes)
Coût annuel par élève	2 793 \$
Coût par kilomètre parcouru *	365 \$

Source : Conseil des écoles fransaskoises, 2017.

Les statistiques ne portent que sur les transports scolaires quotidiens au départ et à destination de l'école. Elles excluent les excursions scolaires. Ces données rendent compte des transports des élèves de la prématernelle 4 ans au secondaire du CÉF.

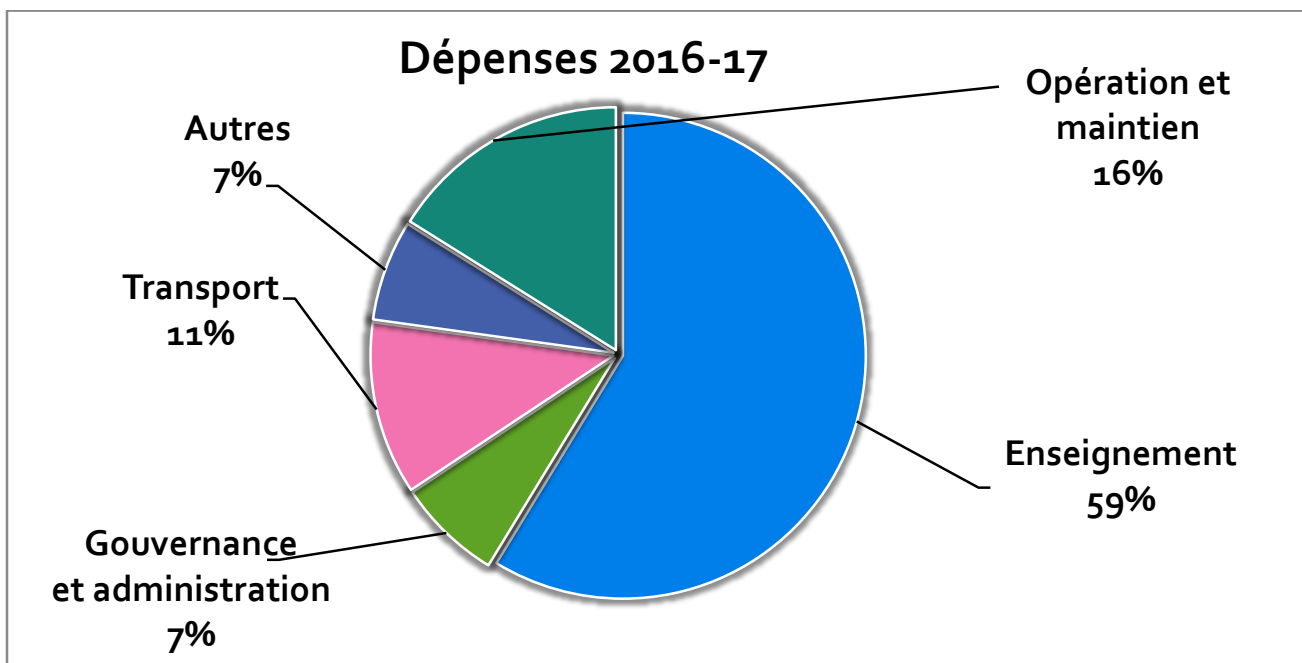
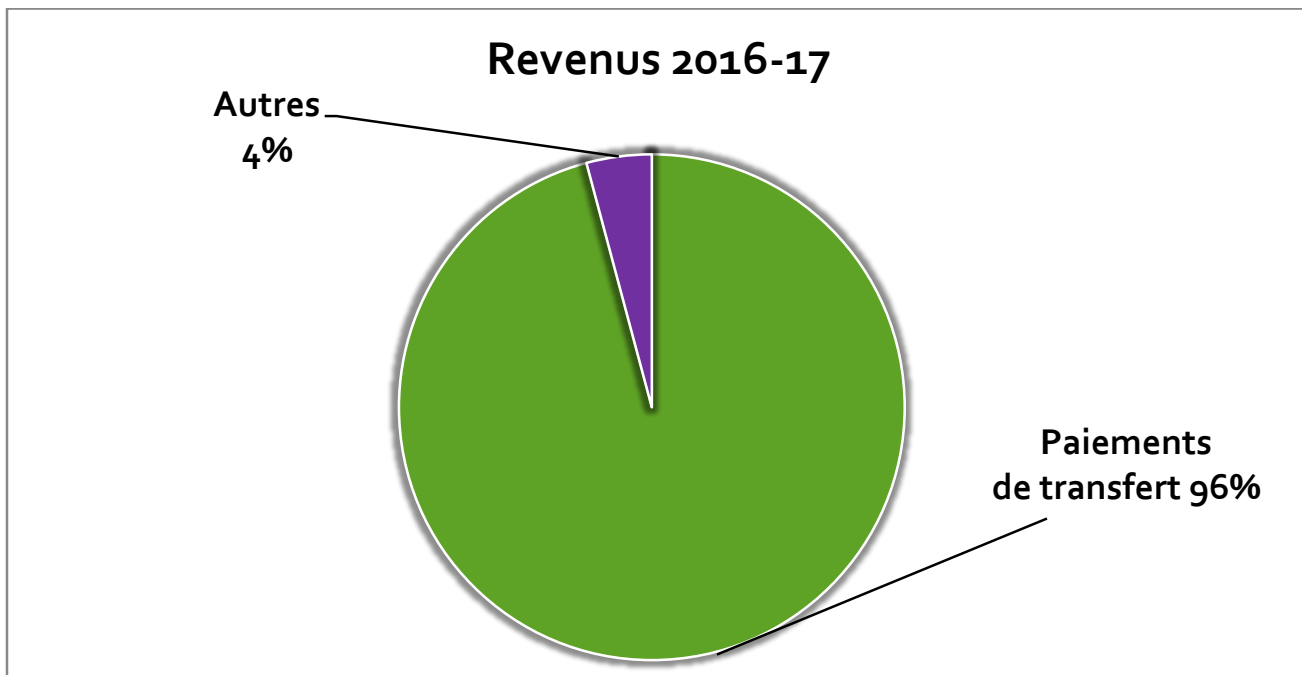
*Le total des kilomètres parcourus inclut pour 2016-17 les autobus urbains.

Sommaire financier

Sommaire des revenus et des dépenses

La rubrique Sommaire des revenus et des dépenses compte deux composantes :

- Un bref aperçu de l'attribution des revenus et des charges dans la division scolaire ;
- Une représentation graphique des catégories de revenus et de charges.



Explication des écarts entre les prévisions et les réalisations

Comparaison des prévisions et réalisations au titre des revenus et des dépenses pour l'exercice financier du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.

	2017	2017	2016	Réel vs Budget Écarts	Réel vs Budget %	Notes
	Budget	Réel	Réel	Positif / (Négatif)	Écarts	
REVENUS						
Taxes foncières	-	-	-	-		
Paiements de transfert	36 287 198	36 662 598	36 390 858	375 400	1%	
Frais de scolarité et frais afférents	50 816	65 024	41 154	14 208	28%	1
Fonds générés par les écoles	649 182	707 844	593 767	58 662	9%	2
Services complémentaires	-	43 536	58 443	43 536	100%	3
Services externes	295 696	294 871	296 009	(825)	0%	
Autres	150 967	481 890	322 240	330 923	219%	4
Total Revenus	37 433 859	38 255 763	37 702 471	821 904	2%	
DÉPENSES						
Gouvernance	390 955	310 449	344 850	(80 506)	-21%	5
Administration	2 753 577	2 328 903	2 144 544	(424 674)	-15%	6
Enseignement	23 006 159	22 269 267	20 352 031	(736 892)	-3%	
Opération et maintien	6 550 839	6 109 329	5 811 040	(441 510)	-7%	7
Transport	4 339 020	4 369 362	3 948 072	30 342	1%	
Frais de scolarité et frais afférents	173 670	361 352	303 869	187 682	108%	8
Fonds générés par les écoles	648 182	705 725	558 689	57 543	9%	9
Services complémentaires	1 182 520	1 116 822	978 792	(65 698)	-6%	10
Services externes	295 696	317 949	286 277	22 253	8%	11
Autres	155 000	38 608	119 403	(116 392)	-75%	12
Total dépenses	39 495 618	37 927 766	34 847 567	(1 567 852)	-4%	
Surplus (Insuffisance) de l'exercice	(2 061 759)	327 997	2 854 904			

Explication des écarts (Tous les écarts positifs ou négatifs de 5%)

Notes

Explications

- 1 Nombre d'élèves plus élevé que prévu
- 2 Augmentation des revenus de levées de fonds des écoles
- 3 Revenus non budgétés
- 4 Augmentation des remboursements, locations et réalisation d'un gain sur cession d'un véhicule
- 5 Diminution des rencontres du conseil et impacts des efforts de réductions budgétaires
- 6 Certains postes budgétés n'ont pas été comblés, impacts des efforts de réductions budgétaires
- 7 Effets des conditions hivernales et impacts des actions de réductions de coûts
- 8 Coûts réels ont été plus élevés que ceux budgétés pour les élèves de Lloydminster
- 9 Augmentation des activités au sein des écoles
- 10 Impact des réductions des coûts dans l'animation culturelle
- 11 Augmentation des dépenses de gestion et salariales
- 12 Économies découlent des effets de la réduction du déficit. Moins de frais financiers à payer.

Annexes

Annexe A : Liste des bénéficiaires

Paievements au conseil scolaire

Nom	La rémunération	Les frais de déplacement		Le perfectionnement professionnel		Le total
		En Province	Hors Province	En Province	Hors Province	
Barry Alpha	22 813	4 352	-	4 203	4 603	35 971
Binette Geneviève*	7 648	3 336	-	1 170	-	12 154
Briand Clarence***	5 182	3 048	-	1 737	-	9 967
Denis Marilyn***	261	-	-	-	-	261
Elizabeth Perreault***	5 405	1 826	-	1 353	-	8 584
Francon Anita*	6 219	2 737	-	1 042	-	9 999
Guérette Christiane*	7 984	1 438	-	2 913	1 236	13 571
Joseph Poirier	10 181	5 523	-	3 495	1 398	20 597
Krohn Dawn***	4 597	801	-	894	1 517	7 809
Lepage Maria	10 130	5 456	-	3 245	-	18 831
Marchildon Denis*	7 042	3 738	-	1 292	-	12 072
Prince Martin**	8 034	3 114	-	1 501	-	12 649
Rivard Gisèle*	5 140	1 391	-	1 071	-	7 602

*élu(e) en octobre 2016

**élu en octobre 2016 et président par intérim du CSF jusqu'au 31 août 2017

***a siégé au CSF jusqu'au 2 novembre 2016

Services personnels

Nom	Montant
Afana Marcel Serge Christian	77 222
Ajavon Ronald	199 235
Alarou Aichatou	59 086
Archambault Chantal	50 407
Asselin Jessica-Lynn	79 303
Assi Charlotte Y.	66 702
Bah Thierno Sadou	53 208
Beaulieu Nathalie	90 076
Bergeron Paul	115 098
Bibomba Ngalula Henriette	79 182
Biteye Mbaye	71 817
Blais Elizabeth	88 832
Blais Lise	83 795
Bosse Philippe	62 434

Nom	Montant
Boudreau Geneviève	58 458
Bourgeois Dion Danielle	70 932
Boutin Brigitte	79 382
Boutin Raymond L	89 131
Bouvier Renee	67 670
Bowden Michael	85 896
Boyenko Patricia	85 896
Brissette-Chenery Nathalie	99 968
Bussiere Janine	108 746
Bussiere Suzanne	61 292
Chabe Ngako Guy Gerard	92 876
Chang Adele	53 291
Chasse Brigitte	76 709
Chenier Gabrielle	61 581

Nom	Montant
Couture Rose	55 613
Dabo Mactar	65 080
Dagenais Gisele M	90 076
Daneau Éric	60 933
Daubisse Sara Maria M.	74 284
Deblois Jacinthe M	86 037
Denis Francis	82 249
Denis Jacqueline J.	84 151
Denis Rejean	64 100
Denis Roxanne	72 304
Diabagate Siriki	127 006
Dion Daniel L	60 973
Doucette Amberly	67 805
Drolet Marc	75 854
Dube Gaston	86 948
Dube Richard	90 076
Dufour Andre	92 154
Dunn Karen M	56 526
Durand Heather C	115 863
Ebrottie Francois	74 437
Ellinakis Marie	70 138
Fairs Caroline	67 019
Farias Cesar le	53 208
Ferland Ammie	78 939
Ferre Lorraine M	95 574
Fillion Sebastien	85 000
Fletcher Daniel	112 049
Fletcher Sylvie	74 214
Forcier Yvette	63 053
Forest Michel	90 415
Fortin Dany	70 959
Gallant Mireille	86 073
Gareau Derek	64 344
Gareau Melanie	71 983
Gareau Michel	80 601
Gareau-Gelinas Nathalie S	112 858
Gaudet Adele	69 944
Gaudet Alphonse	85 928
Gaudet Arlette E	86 654
Gaudet Gail	104 729
Gaudet Moise	85 896
Gaudet Stephanie	86 946
Gaudet Terence	86 549
Gauthier-Tremblay Jonathan	57 342
Gentil-Perret Arman	75 655

Nom	Montant
George Colette M	86 279
Gingras Olivia	63 248
Giroux Bertrand	56 731
Godbout Catherine	58 804
Gradwell Paulette	72 804
Groleau Gilles	102 084
Groleau Martin	90 102
Handfield Laure	63 458
Harel Claude-Jean	88 426
Hautcoeur Gilbert	149 167
Haynes Josee	86 642
Henriquez-Rivas Edwin Alexandre	53 208
Hickey Stephanie	58 520
Hill Marie-Paule	90 076
Hoey Janine	69 588
Hould Celine	65 080
Huynh Anh Thu	66 075
Jensen Celeste D.	56 872
Johnson Jacqueline	56 870
Julien Micheline	85 683
Kanema Marie-Claire	82 220
Kausmaully Aleem	53 367
Kendel Carmen	85 896
Kenzle Meagan	62 043
Khelili Leila	75 477
Kingombe Faila Cecile	69 609
Konan Charlotte	64 151
Koubemba Bountsana Paraclet	62 386
LaClare Frankie	141 126
Laing Leia	74 408
Lajeunesse Donna F	108 973
Lalonde Gisele A	112 216
Lamboni Charles L.	101 981
Lavallee Colette	64 656
Lavallee Maryse N	86 057
Leblanc Benoit	89 531
Legacy Jérémie	75 854
Lemire Juliette	109 695
Lenouail Marie-France A	79 929
Lepage Dominique	88 379
Lepage-Forest Melanie	90 161
Levesque Pascale	60 802
Liffran Colombet Catherine	65 080
Lizee Rosalie	113 008

Nom	Montant
Longchamps Myriam	75 299
Lozinski Amy	74 027
Marceau Sylvie	117 282
Marin Sanabria Ana C	90 076
Marois Julie	51 927
Martel Claude	94 398
Martin Josette	60 086
Matara Marius	90 088
Mekoulou Sylvie	95 208
Merriman Celine	90 092
Messier André	167 308
Michaud Leo	63 130
Michaud Raymond	82 454
Miller Andrew	89 627
Moar Sarah E	95 208
Mondonga Djika	62 825
Monin-Whittle Lauriane M	88 708
Montpetit Stephanie	62 800
Moreno Julian	63 292
Moussalim Samira	63 088
Muhabwampundu Yvonne	56 610
Mukendi Laurent	68 832
Munkiene Marie Latezina	82 488
Muri Miles P	91 363
Mwarabu Kilambo Anaclet	79 491
N'Guessan N'Guessan	85 896
Nguyen Thuy	79 809
Nimubona Dieudonne	84 291
Nodge Mélanie	51 577
Olivier Amy-Valerie	63 865
Ouaaziz Khalid	64 079
Ouellet Sebastien	116 737
Parent Jasmine	68 092
Pek Piché Chantal P.	79 159
Pelchat Evan	63 048
Pelletier Julie	94 836
Pelletier Michel	100 373
Piche Rosanne J	67 670
Plouffe Yves B	88 254

Nom	Montant
Popovitch Diane I M	108 880
Poulin Marie-Chantal	84 759
Pratt Krystle	87 277
Prefontaine Lisette L M	114 914
Racette Lianne	80 284
Reeder Natalie	85 896
Rioux Marika	65 852
Rivard Dominic	117 540
Rivard Lise	86 178
Robichaud Gerald	79 641
Roy Bernard	196 730
Rua Miguel	61 193
Santos Lisette	57 649
Schmidt Louise	79 122
Seide Karlyn	86 741
Shukin Natalie	69 108
Simb I Simb	62 453
Siriba Marie-Therese	90 076
Smith Todd	89 033
Soro Arouna	78 735
St-Cyr Power Claire	90 076
Taillefer Guillaume	57 536
Tanguay Coleman Lianne	71 033
Tassiako Denis	63 992
Therriault Amelie S M	118 491
Therrien Simone	87 483
Tinant Pierre	86 918
Tomppe Djomsu Virginie	73 850
Tondevoid Davin	59 892
Topping Catharine G	85 896
Touré Amadou	87 277
Verkoczy Francois C	85 896
Vigneault Caroline	86 401
Wilson Janique	70 661
Yahou Sakina	74 427
Zinoun Radouane	80 000
Zohoun Bertin Metole	93 225

Paievements de transfert

Nom	Montant
Division Scolaire	206 715

Paievements à des fournisseurs

Nom	Montant
617309 Saskatchewan	76 064
778424 Ontario Inc.	79 739
A & L Motors	55 596
Acrodex Inc.	233 711
ACSI Connect	56 479
Bill McLennan	69 940
City of Saskatoon	134 652
Collège Mathieu/SEFFA/Le Lien	59 370
Conseil scolaire Centre-Nord	184 575
Credit Union	154 669
CSI leasing Canada LTD.	175 492
Deloitte & Touche s.r.l.	107 376
Donald Moe	203 191
Duncan Roofing LTD.	240 993
Edgard Assoua	55 218
FirstCanada ULC	1 658 061
François Massé	56 475
Grand & Toy	100 696

Nom	Montant
Hertz Northern Bus	902 255
La firme avec un accent	146 025
Lucie Pineau	142 295
Marcel Lizotte	146 825
Marsh Canada Ltd.	128 958
Miller Thomson LLP	88 316
Operation Dirt	51 344
Concentra	247 409
Raymond Chabot-Grant Thornton	61 807
RW Bus Lines Ltd.	213 065
Sask Energy	241 925
Sask Power-Cash Office	491 695
SaskTel CMR	106 382
Thorpe Roofing Ltd	152 577
TinyEye	79 136
Welldone Mechanical Services	105 654
Wesclean Equipment & Cleaning	53 554

Autres paievements

Nom	Montant
Municipale Employees	974 508
Receveur Général - RP 0001	1 929 865
Receveur Général - RP 0002	4 096 642

Nom	Montant
S.S.B.A.	436 536
Saskatchewan Teachers' Fed.	2 039 102
Saskatchewan Workers'	56 553

Annexe B : Rapport de la direction et états financiers vérifiés



Rapport de l'auditeur indépendant et États financiers

Du Conseil des écoles francsaskoises No. 310

N^o division scolaire 1425100

Exercice clos 31 août 2017

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Lucie Pincou'.

Chef des Services financiers - Lucie Pincou

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.'.

Auditeur - Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Note - Copie à être acheminée au Ministère de l'éducation de la Saskatchewan

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
31 août 2017

Table des matières

Responsabilité de la direction quant aux états financiers.....	1
Rapport de l'auditeur indépendant.....	2
État de la situation financière.....	3
État des résultats et de l'excédent accumulé.....	4
État de la variation de l'actif net (la dette nette).....	5
État des flux de trésorerie.....	6
Notes aux états financiers.....	7-24
Annexe A : Détails supplémentaires des revenus.....	A-1 et A-2
Annexe B : Informations supplémentaires pour les charges.....	B-1, B-2 et B-3
Annexe C : Détails supplémentaires pour les immobilisations corporelles.....	C
Annexe D : Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice.....	D et E
Annexe E : Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement sans effet sur la trésorerie.....	D et E

Responsabilité de la direction quant aux états financiers

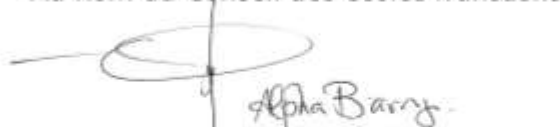
La direction du Conseil des écoles fransaskoises No. 310 (le " Conseil ") est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et selon le format prescrit dans le Manuel de divulgation financière émis par le Ministère de l'Éducation. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

Le Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à s'assurer que les états financiers préparés sont exacts et fiables et fournir l'assurance raisonnable que les opérations effectuées sont autorisées, les actifs sont protégés, et qu'une information financière fiable est disponible aux fins de l'établissement des états financiers.

Le Conseil est composé de membres élus qui ne sont pas des employés du Conseil. Le Conseil est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités pour la divulgation financière et les contrôles internes, et pour approuver les états financiers. Le Conseil est aussi responsable de la nomination des auditeurs externes.

Les auditeurs externes, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., effectuent un audit indépendant selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, et expriment leur opinion sur les états financiers. Le rapport des auditeurs ci-joint définit leurs responsabilités, l'étendue de leur audit et leur opinion sur les états financiers. Les auditeurs externes ont librement et pleinement accès au conseil et à la direction, et les rencontrent individuellement pour discuter des résultats de leur audit.

Au nom du Conseil des écoles fransaskoises No. 310 :



Président



Directeur général aux affaires



Chef des Services financiers

Le 29 novembre 2017

Rapport de l'auditeur indépendant

Au président et aux membres du
Conseil des écoles fransaskoises No. 310

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des écoles fransaskoises No. 310, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2017, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

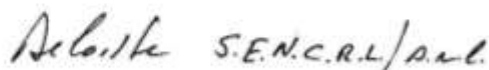
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des écoles fransaskoises No. 310 au 31 août 2017, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.



Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Le 29 novembre 2017

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
État de la situation financière
au 31 août 2017

	2017	2016
	\$	\$
Actifs financiers		
Encaisse	4 277 508	4 092 305
Débiteur (note 8)	840 188	1 067 823
Placements de portefeuille (note 4)	121 710	120 445
Total des actifs financiers	5 239 406	5 280 573
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	3 135 626	1 415 891
Dette à long terme (note 10)	200 071	601 218
Avantages sociaux futurs (note 6)	586 900	523 600
Revenus reportés (note 11)	15 694	2 215 694
Total des passifs	3 938 291	4 756 403
Actif net	1 301 115	524 170
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (annexe C)	58 248 026	58 646 613
Charges payées d'avance	103 939	154 300
Total des actifs non financiers	58 351 965	58 800 913
Excédent accumulé (note 14)	59 653 080	59 325 083

Obligations contractuelles et engagements (note 17)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil



Président



Secrétaire-trésorier

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

État des résultats et de l'excédent accumulé
de l'exercice clos le 31 août 2017

	2017 Budget	2017 Réel	2016 Réel
	\$	\$	\$
REVENUS	(Note 15)		
Paielements de transfert	36 287 198	36 662 598	36 390 858
Frais de scolarité et frais afférents	50 816	65 024	41 154
Fonds générés par les écoles	649 182	707 844	593 767
Services complémentaires (note 12)	-	43 536	58 443
Services externes (note 13)	295 696	294 871	296 009
Autres	150 967	481 890	322 240
Total des revenus (annexe A)	37 433 859	38 255 763	37 702 471
CHARGES (note 5)			
Gouvernance	390 955	310 449	344 850
Administration	2 753 577	2 328 903	2 144 544
Enseignement	23 006 159	22 269 267	20 352 031
Opération et entretien	6 550 839	6 109 329	5 811 040
Transport	4 339 020	4 369 362	3 948 072
Frais de scolarité et frais afférents	173 670	361 352	303 869
Fonds générés par les écoles	648 182	705 725	558 689
Services complémentaires (note 12)	1 182 520	1 116 822	978 792
Services externes (note 13)	295 696	317 949	286 277
Autres	155 000	38 608	119 403
Total des charges (annexe B)	39 495 618	37 927 766	34 847 567
Excédent (insuffisance) de l'exercice	(2 061 759)	327 997	2 854 904
Excédent accumulé, début de l'exercice	59 325 083	59 325 083	56 470 179
Excédent accumulé, fin de l'exercice (note 14)	57 263 324	59 653 080	59 325 083

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

État de la variation de l'actif net (la dette nette) de l'exercice clos le 31 août 2017

	2017 Budget \$ (Note 15)	2017 Réel \$	2016 Réel \$
Actif net (dette nette), début de l'exercice	524 170	524 170	(3 799 228)
Variations au cours de l'exercice			
Excédent (insuffisance) de l'exercice	(2 061 759)	327 997	2 854 904
Acquisition d'immobilisations corporelles (annexe C)	(602 560)	(2 175 188)	(939 841)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	-	11 900	9 800
Gain à la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	-	(11 900)	(1 737)
Amortissement des immobilisations corporelles (annexe C)	2 570 978	2 573 775	2 464 605
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance (annexe E)	-	50 361	(64 333)
Variation de l'actif net (la dette nette)	(93 341)	776 945	4 323 398
Actif net, fin de l'exercice	430 829	1 301 115	524 170

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
État des flux de trésorerie
de l'exercice clos le 31 août 2017

	2017	2016
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	327 997	2 854 904
Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice (annexe D)	2 561 875	2 462 868
Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement (annexe E)	(1 396 001)	1 095 580
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	1 493 871	6 413 352
Activités d'immobilisations corporelles		
Sorties de fonds pour acquisitions d'immobilisations corporelles	(918 156)	(1 219 546)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	11 900	9 800
Flux de trésorerie provenant des activités d'immobilisations corporelles	(906 256)	(1 209 746)
Activités d'investissement		
Sorties de fonds pour acquisitions de placements de portefeuille	(1 265)	-
Produit de la vente de placements de portefeuille	-	56 214
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(1 265)	56 214
Activités de financement		
Diminution de l'emprunt temporaire	-	(932 075)
Remboursement de la dette à long terme	(401 147)	(505 680)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(401 147)	(1 437 755)
Augmentation nette de l'encaisse	185 203	3 822 065
Encaisse, début de l'exercice	4 092 305	270 240
Encaisse, fin de l'exercice	4 277 508	4 092 305

*Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 18.
Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.*

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2017

1. Autorité et raison d'être

Le Conseil opère sous l'autorité de " *The Education Act, 1995* " de la Saskatchewan en tant que société sous le nom " Conseil des écoles fransaskoises No. 310 " (le " Conseil ") et opère sous le nom " Conseil des écoles fransaskoises ". Le Conseil offre des services d'éducation en français aux résidents de la Saskatchewan sous la gouvernance de conseillères et conseillers scolaires élus.

Le Conseil est financé majoritairement par des paiements de transferts du gouvernement de la Saskatchewan. Le Conseil est exonéré de l'impôt sur les bénéfices et est un organisme de charité enregistré selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

Les états financiers sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

Les principales méthodes comptables suivantes ont été adoptées par le Conseil :

a) Méthode de comptabilité

Les états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Périmètre comptable

Les états financiers comprennent tous les actifs, passifs, revenus et charges du Conseil, notamment pour l'administration du Conseil lui-même et des écoles dont il est responsable.

c) Incertitude relative à la mesure et utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux NCSP exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses à l'égard des montants comptabilisés pour les actifs et les passifs et la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, et les montants comptabilisés pour les revenus et les charges au cours de l'exercice.

Les postes importants qui exigent de la direction qu'elle établisse des estimations sont les suivants:

- le passif pour les avantages sociaux futurs de 586 900 \$ (523 600 \$ en 2016) parce que les résultats réels pourraient différer des hypothèses utilisées;
- la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la charge d'amortissement résultante de 2 573 775 \$ (2 464 605 \$ en 2016) parce que les résultats réels pourraient différer sensiblement des estimations faites par la direction;
- le coût historique des immobilisations corporelles acquises dans les exercices précédents parce que des différences dans les coûts historiques pourraient avoir un impact significatif sur les résultats. Certains coûts ont été estimés lors de la comptabilisation initiale selon les NCSP.

Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement et lorsque des ajustements deviennent nécessaires. Les ajustements sont comptabilisés dans les résultats dans l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

Notes aux états financiers

31 août 2017

2. Méthodes comptables (suite)

c) Incertitude relative à la mesure et utilisation d'estimations (suite)

Bien que les meilleures estimations soient utilisées pour les éléments sujets à l'incertitude relative à la mesure, il est possible que des changements dans les conditions futures survenant au cours du prochain exercice puissent exiger des changements significatifs dans les montants comptabilisés ou divulgués.

d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont des contrats qui donnent lieu à des actifs financiers pour une partie et à des passifs financiers ou un instrument de capitaux propres à une autre partie. Un contrat qui crée un instrument financier engendre, lors de sa conclusion, des droits ou obligations d'obtenir ou de fournir des avantages économiques. La comptabilisation d'un instrument financier survient lorsque le Conseil devient une partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier. Les actifs financiers et les passifs financiers rendent compte de ces droits et obligations dans les états financiers. Les instruments financiers comprennent l'encaisse, les débiteurs, les placements de portefeuille, les créditeurs et charges à payer et la dette à long terme.

Tous les instruments financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Les coûts de transaction sont une composante du coût des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Pour les instruments financiers évalués au coût après amortissement, la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour déterminer les produits ou charges d'intérêts. Les pertes de valeurs telles que des dépréciations ou des radiations sont présentées dans l'état des résultats. Les gains et les pertes sur les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés dans l'état des résultats dans la période où le gain ou la perte se produit.

e) Actifs financiers

Les actifs financiers sont les actifs pouvant être utilisés pour rembourser les passifs ou pour financer les opérations futures et ne sont pas destinés à être consommés dans le cours normal des activités. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque considérée nécessaire afin de réduire les montants présentés des actifs financiers à leur valeur recouvrable.

La trésorerie et équivalent de trésorerie comprend l'encaisse, les dépôts bancaires et les placements très liquides assortis d'une échéance de trois mois ou moins, et sont détenus dans le but de respecter les engagements de trésorerie à court terme plutôt qu'à des fins de placement.

Les débiteurs comprennent les paiements de transfert à recevoir, les rabais de taxes sur les produits et services et les autres débiteurs. Les paiements de transfert à recevoir comprennent les montants pour le fonctionnement et pour les immobilisations gagnés, mais non reçus à la fin de l'exercice, pourvu que les montants puissent être raisonnablement estimés. Les paiements de transfert sont constatés lorsque les faits donnant lieu aux transferts se sont réalisés, les transferts ont été autorisés et les critères d'admissibilité sont satisfaits. Les autres débiteurs sont constatés au coût moins une provision pour moins-value. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque la recouvrabilité des débiteurs est considérée douteuse.

Les placements de portefeuille comprennent des certificats de placement garantis. Le Conseil évalue ses investissements de portefeuille conformément à sa politique sur les instruments financiers, tel que décrit à la note 2d).

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2017

2. Méthodes comptables (suite)

f) Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont des actifs détenus pour consommation dans la prestation de services. Ces actifs ne produisent normalement pas de ressources servant à rembourser les dettes existantes du Conseil à moins qu'ils soient vendus.

Les immobilisations corporelles qui ont une durée de vie économique au-delà de l'exercice financier, sont utilisées par le Conseil pour offrir des services au public et ne sont normalement pas destinées à la revente. Les immobilisations corporelles du Conseil comprennent les terrains, les améliorations aux terrains, les bâtiments, les bâtiments temporaires, les autobus scolaires, les autres véhicules, les meubles et équipements, les équipements informatiques et logiciels, les équipements audiovisuels, et les immobilisations corporelles louées.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût (ou au coût estimé lorsque le coût réel n'est pas connu) et incluent tous les coûts directs liés directement à l'acquisition, la conception, la construction, le développement, l'installation et l'amélioration des immobilisations corporelles. Le Conseil ne capitalise pas les intérêts engagés au cours de la période de construction.

Le coût des immobilisations corporelles amortissables, moins la valeur résiduelle, est amorti selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile selon les termes suivants :

Améliorations aux terrains (pavage, clôture, éclairage, etc.)	20 ans
Bâtiments	50 ans
Bâtiments temporaires (portatifs, entrepôts, "dépendances", garages)	20 ans
Autobus scolaires	12 ans
Autres véhicules	5 ans
Meubles et équipement	10 ans
Équipement informatique et audiovisuel incluant les locations-acquisitions	5 ans
Logiciels	5 ans

Les terrains ne sont pas amortis car ils ont une durée de vie indéfinie. Les constructions en cours sont transférées dans les autres catégories et l'amortissement débute lorsqu'ils sont prêts à être mis en service.

Les charges payées d'avance représentent des montants payés d'avance pour des biens ou services tels que les assurances et les primes d'assurances contre les accidents de travail qui procureront des avantages économiques dans un ou plusieurs exercices futurs.

g) Passifs

Les passifs sont des obligations actuelles qui résultent de transactions ou d'événements qui se sont produits avant la clôture de l'exercice financier, dont le règlement prévu donnera lieu à une sortie future d'actifs ou d'autre forme de règlement économique.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2017

2. Méthodes comptables (suite)

g) Passifs (suite)

Les créiteurs et charges à payer comprennent les créiteurs et charges à payer dus à des tiers et des employés pour du travail effectué, des biens et services reçus et impayés à la date de clôture des états financiers. Les montants sont dus à moins d'un an.

La dette à long terme comprend les emprunts pour immobilisations et autres dettes à long terme avec une échéance à plus d'un an obtenus dans le but de financer des immobilisations corporelles selon les dispositions de "The Education Act, 1995". Ces dettes incluent également les contrats de location-acquisition lorsque le bailleur cède au Conseil pratiquement tous les avantages et les risques inhérents sans nécessairement transférer le droit de propriété. Le montant du contrat de location-acquisition comptabilisé au début du bail est la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail moins la portion qui représente les frais accessoires.

Les avantages sociaux futurs représentent les avantages postérieurs à l'emploi et les absences rémunérées courus pour les employés du Conseil. Le coût de ces bénéfices est comptabilisé à titre de charge à mesure que les services sont reçus. Les obligations liées à ces prestations sont déterminées par le biais d'hypothèses actuarielles en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service en se servant des meilleures prévisions établies par la direction pour le taux prévu d'actualisation, d'inflation, d'augmentation salariale, de cessation d'emploi, de retraite et de mortalité. Les gains ou pertes actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de service moyen estimée des groupes d'employés afférents. Les évaluations actuarielles sont réalisées périodiquement. Un actuaire externe extrapole les évaluations pour les exercices au cours desquels il n'y a pas d'évaluation actuarielle.

Les revenus reportés provenant de sources gouvernementales fédérales comprennent des paiements de transfert avec des stipulations pouvant mener à un passif, dont les stipulations n'ont pas encore été respectées. Les revenus sont constatés lorsque les stipulations menant à un passif ont été respectées.

Les revenus reportés provenant de sources non gouvernementales comprennent des frais ou des paiements reçus d'avance pour lesquels les services n'ont pas encore été rendus ou d'autres contributions sur lesquelles le contributeur a imposé des restrictions sur leur utilisation. Les revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel il est utilisé pour les fins spécifiques.

h) Régimes de retraite pour les employés

Les employés du Conseil participent dans l'un des régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises suivants :

- i) Les enseignants participent dans le régime de retraite du "Saskatchewan Teachers' Retirement Plan (STRP)" ou "Teachers' Superannuation Commission (TSC)". Les obligations pour le Conseil pour ces régimes sont limitées à déduire de la paie et verser les contributions des employés aux taux déterminés par les régimes respectifs.
- ii) Les autres employés participent dans le "Municipal Employees' Pension Plan (MEPP)". Conformément avec les normes prescrites par le CCSP, le régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées et les contributions du Conseil sont portées en charges lorsqu'elles sont dues.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2017

2. Méthodes comptables (suite)

i) Constatation des revenus

Les revenus sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice qui reconnaît les revenus au cours de l'exercice au cours duquel ils ont été gagnés pourvu que les revenus puissent être raisonnablement estimés et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les principales sources de revenus du Conseil comprennent ce qui suit :

i) Paiements de transfert gouvernementaux

Les subventions gouvernementales sont considérées comme des transferts gouvernementaux. Conformément à la norme SP 3410, les paiements de transfert sont constatés comme revenu lorsque les transferts sont autorisés, tous les critères d'admissibilité sont atteints, le solde peut être estimé et la collection est assurée de façon raisonnable, sauf lorsque, et dans la mesure où le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif pour le Conseil.

Pour les transferts avec des stipulations, les revenus sont constatés dans l'état des résultats lorsque le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif.

ii) Frais et services

Les revenus provenant des frais de scolarité et autres frais et services sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont gagnés. Les montants qui sont restreints en vertu de la législation, de la réglementation ou des accords avec des parties externes qui ne peuvent être utilisés dans l'exécution de certains programmes ou de la prestation des services et des opérations spécifiques sont initialement comptabilisés à titre de revenus reportés et sont subséquemment comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges sont engagées ou les services ont été complétés.

iii) Revenus de placements

Les revenus de placements sont constatés dans l'exercice où ils sont gagnés.

j) État des gains et pertes de réévaluation

Le Conseil n'a pas présenté un état des gains et pertes de réévaluation car il n'a pas d'instruments financiers qui donnent lieu à des gains ou pertes de réévaluation.

k) Application des normes comptables pour le secteur public

Le 1^{er} septembre 2016, le Conseil a adopté les normes comptables du secteur public suivantes: SP 2200 information relative aux apparentés, SP 3210 Actifs, SP 3320 Actifs éventuels et SP 3380 Droits contractuels.

L'application de ces normes n'a pas entraîné de changement dans les informations à fournir aux états financiers.

3. Emprunt bancaire

L'emprunt bancaire se compose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 5 800 000 \$, au taux préférentiel plus 1%. La marge de crédit est autorisée par le Conseil par résolution d'emprunt et est garantie par un contrat de sûreté sur les paiements de transfert. Cette ligne de crédit a été approuvée par le Ministère de l'Éducation le 6 mars 2014. Le solde au 31 août 2017 est nul (nul en 2016).

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2017

4. Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont composés de ce qui suit :

	2017	2016
	\$	\$
Placements de portefeuille au coût après amortissement:		
Certificats de placement garantis, 0,95% (1,05% en 2016), échéant le 29 décembre 2017	121 710	120 445
Total des placements de portefeuille reportés au coût après amortissement	121 710	120 445

5. Charges par fonction et par objets

Fonction	Salaires et avantages sociaux	Biens et services	Intérêts sur dette	Amortissement	2017 Réel	2016 Réel
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernance	-	310 449	-	-	310 449	344 850
Administration	2 154 312	174 591	-	-	2 328 903	2 144 544
Enseignement	18 602 684	3 178 117	-	488 466	22 269 267	20 352 031
Opération et entretien	1 875 644	2 271 066	-	1 962 619	6 109 329	5 811 040
Transport	308 357	3 938 315	-	122 690	4 369 362	3 948 072
Frais de scolarité et frais afférents	-	361 352	-	-	361 352	303 869
Fonds générés par les écoles	-	705 725	-	-	705 725	558 689
Services complémentaires	853 574	263 248	-	-	1 116 822	978 792
Services externes	315 687	2 262	-	-	317 949	286 277
Autres	-	22 667	15 941	-	38 608	119 403
TOTAL	24 110 258	11 227 792	15 941	2 573 775	37 927 766	34 847 567

6. Avantages sociaux futurs

Le Conseil fournit certains avantages sociaux postérieurs à l'emploi, les absences rémunérées et les prestations de cessation d'emploi à ses employés. Ces avantages incluent les congés de maladie qui s'accumulent mais qui ne s'acquittent pas, les allocations de retraite et les vacances courues. Les obligations liées à ces prestations sont déterminées par le biais d'hypothèses actuarielles en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service en se servant des meilleures prévisions établies par la direction pour le taux prévu d'actualisation, d'inflation, d'augmentation salariale, de cessation d'emploi, de retraite et de mortalité. Les obligations sont comptabilisées en actualisant les versements futurs au prorata des services et sont présentées au poste « Avantages sociaux futurs » à l'état de la situation financière. Morneau Shepell Ltd, une firme d'actuaire, a effectué une évaluation actuarielle le 22 juin 2015 et a estimé le passif pour les avantages sociaux futurs au 31 août 2017.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2017

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Les détails des avantages sociaux futurs sont comme suit:

Date de l'extrapolation actuarielle	31 août 2017	31 août 2016
Hypothèses à long terme utilisées:		
Taux d'actualisation	2,69%	2,10%
Taux d'inflation et de productivité (excluant le mérite et les promotions)		
- Personnel enseignant	2,50%	3,20%
- Personnel non-enseignant	3,00%	3,20%
Durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés	14 ans	14 ans

Avantages sociaux futurs	2017	2016
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	629 900	566 800
Charge constituée au titre des prestations constituées au cours de l'exercice	70 500	64 400
Charge d'intérêts	14 400	15 200
Prestations versées	(30 200)	(44 300)
(Gains) pertes actuarielles	(78 400)	27 800
Obligation pour les avantages sociaux futurs, fin de l'exercice	606 200	629 900
Pertes actuarielles non amorties	(19 300)	(106 300)
Avantages sociaux futurs	586 900	523 600

Charge pour les avantages sociaux futurs	2017	2016
	\$	\$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70 500	64 400
Amortissement des pertes actuarielles nettes	8 600	6 600
Coût des avantages sociaux futurs	79 100	71 000
Charge d'intérêts sur les avantages sociaux futurs non financés	14 400	15 200
Charge totale des avantages sociaux futurs	93 500	86 200

7. Régimes de retraite

Les informations au sujet des régimes de retraite à prestations déterminées multientreprises sont comme suit:

a) " Saskatchewan Teachers' Retirement Plan (STRP) " et " Saskatchewan Teachers' Superannuation Plan (STSP) "

Les STRP et STSP offrent des prestations de retraite selon l'ancienneté et les gains donnant droit à la pension.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2017

7. Régimes de retraite (suite)

Les STRP et STSP sont financés par les versements des employés membres qui participent et le gouvernement de la Saskatchewan. L'obligation du Conseil envers les STRP et STSP est limitée à retenir et verser les cotisations des employés aux taux fixés par les régimes. Par conséquent, ces états financiers n'incluent aucune charge de cotisation pour ces régimes. L'actif ou le passif net au titre des régimes de retraite ne sont pas inscrits dans ces états financiers puisque la responsabilité ultime pour les prestations de retraite demeure celle du " Saskatchewan Teachers' Federation " pour le STRP et celle du gouvernement de la Saskatchewan pour le STSP.

Les détails des contributions à ces régimes pour les employés du Conseil sont comme suit :

	2017			2016
	STRP	STSP	TOTAL	TOTAL
Nombre d'employés actifs du Conseil	245	4	249	258
Taux de cotisation des employés (pourcentage du salaire)	11,30% - 13,50%	6,05% - 7,85%	6,05% - 13,50%	6,05% - 13,50%
Contribution des employés pour l'exercice	1 681 355	21 971	1 703 326	1 519 499

b) " Municipal Employees' Pension Plan (MEPP) "

Le MEPP offre des prestations de retraite selon l'ancienneté et les gains donnant droit à la pension.

Le MEPP est financé par les versements des employeurs et des employés aux taux fixés par le " Municipal Employees' Pension Commission ".

Une évaluation actuarielle est préparée à chaque trois ans afin d'évaluer la situation financière du régime et la suffisance du financement du régime. Le déficit déterminé par une évaluation actuarielle, s'il y a lieu, est la responsabilité des employeurs et employés qui participent au régime et pourrait affecter les taux des cotisations futures et /ou les bénéfices.

Les versements au MEPP par les employeurs qui participent au régime ne sont pas comptabilisés dans des comptes distincts ou affectés afin d'offrir les bénéfices aux employés d'un employeur spécifique. Les employeurs ne peuvent pas identifier leur part des actifs et passifs respectifs, et l'actif ou le passif net au titre du régime de retraite n'est pas constaté dans ces états financiers. Selon les exigences du CCSP, le régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées et les cotisations de la part du Conseil sont portées aux charges lorsqu'elles sont dues.

Les détails du MEPP sont comme suit:

	2017	2016
Nombre d'employés actifs	185	187
Taux de cotisation des employés (pourcentage du salaire)	8,15%	8,15%
Taux de cotisation du Conseil (pourcentage du salaire)	8,15%	8,15%
Contributions des employés pour l'exercice	489 695	447 201
Contributions du Conseil pour l'exercice	489 695	447 201
Date de (l'extrapolation) l'évaluation actuarielle	(31 décembre 2016)	31 décembre 2015
	\$	\$
Actifs du régime	2 323 947 000	2 148 676 000
Passifs du régime	1 979 463 000	1 831 743 000
Surplus du régime	344 484 000	316 933 000

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

Notes aux états financiers

31 août 2017

8. Débiteurs

Tous les débiteurs présentés à l'état de la situation financière sont nets de la provision pour moins-value. Les détails des débiteurs et provisions sont comme suit:

	2017			2016		
	Débiteurs	Provision moins-value	Net de la provision	Débiteurs	Provision moins-value	Net de la provision
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert provinciaux	564 971	-	564 971	784 067	-	784 067
Autres débiteurs	283 917	8 700	275 217	336 143	52 387	283 756
Total des débiteurs	848 888	8 700	840 188	1 120 210	52 387	1 067 823

9. Créditeurs et charges à payer

Les détails des créditeurs et charges à payer sont comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Salaires courus et avantages sociaux	139 809	225 704
Fournisseurs	2 859 370	903 807
Autres charges à payer	136 447	286 380
Total des créditeurs et charges à payer	3 135 626	1 415 891

10. Dette à long terme

Les détails de la dette sont comme suit:

	2017	2016
	\$	\$
Locations-acquisitions, remboursées au cours de l'exercice, 5,56%, échéant en juin 2017, remboursables par versements annuels de 166 580 \$ incluant les intérêts, garanties par du matériel informatique	-	166 580
Emprunt, 4,06%, échéant en février 2018, remboursable par versements mensuels de 9 646 \$ incluant les intérêts, garanti par des autobus scolaires	57 151	168 385
Emprunt, remboursé au cours de l'exercice, 3,89%, échéant en février 2017, remboursable par versements mensuels de 7 029 \$ incluant les intérêts	-	41 735
Emprunt, 4,35%, échéant en avril 2019, remboursable par versements mensuels de 7 461 \$ incluant les intérêts	142 920	224 518
Total de la dette à long terme	200 071	601 218

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2017

10. Dette à long terme (suite)

Les versements de capital requis au cours des 2 prochains exercices sont comme suit :

	Emprunts pour immobilisations corporelles	Total
	\$	\$
2018	142 167	142 167
2019	57 904	57 904
Total	200 071	200 071

Les versements de capital et d'intérêts effectués au cours de l'exercice furent comme suit :

	Emprunts pour immobilisations corporelles	Locations-acquisitions	2017	2016
	\$	\$	\$	\$
Capital	234 567	166 580	401 147	505 680
Intérêts	12 844	3 097	15 941	37 208
Total	247 411	169 677	417 088	542 888

11. Revenus reportés

Les détails des revenus reportés sont comme suit:

	Solde au 31 août 2016	Additions au cours de l'exercice	Revenus constatés au cours de l'exercice	Solde au 31 août 2017
	\$	\$	\$	\$
Projets capitaux				
Paiements de transfert fédéraux	2 201 651	-	2 200 000	1 651
Total des revenus reportés reliés aux projets capitaux	2 201 651	-	2 200 000	1 651
Autres revenus reportés				
Don Haïti	14 043	-	-	14 043
Total des autres revenus reportés	14 043	-	-	14 043
Total des revenus reportés	2 215 694	-	2 200 000	15 694

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2017

12. Services complémentaires

Les services complémentaires représentent les services et programmes dont le principal objectif est autre que le soutien ou l'apprentissage de la maternelle à la 12^e année (M à 12), mais qui permet d'améliorer la capacité de livrer son curriculum ou ses programmes d'apprentissage pour M à 12.

Voici un sommaire des revenus et charges des programmes de services complémentaires offerts par le Conseil en 2017 et 2016:

Sommaire des revenus et charges des services complémentaires par programme	Programme Pré-M	Autres programmes	2017	2016
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Frais et autres revenus	-	43 536	43 536	58 443
Total des revenus	-	43 536	43 536	58 443
Charges				
Salaires et avantages sociaux	787 684	65 890	853 574	773 271
Soutien à l'apprentissage (auxiliaires)	1 343	-	1 343	1 202
Fournitures et services	-	58	58	16 394
Mobilier et équipements non capitalisables	-	-	-	840
Opération des bâtiments	-	67 072	67 072	41 714
Communications	-	191	191	145
Déplacements	-	6 615	6 615	10 158
Perfectionnement professionnel (charges autres que salaires)	1 673	16 333	18 006	5 673
Charges reliées aux étudiants	-	81 804	81 804	102 223
Services contractuels pour le transport et allocations	-	88 159	88 159	27 172
Total des charges	790 700	326 122	1 116 822	978 792
Insuffisance des revenus sur les charges	(790 700)	(282 586)	(1 073 286)	(920 349)

L'objectif et la nature de chacun des services complémentaires se décrivent comme suit :

Le programme prématernelle (Pré-M) est une initiative du secteur de la petite enfance. Ce programme vise à préparer les habiletés linguistiques des enfants qui fréquenteront nos écoles fransaskoises.

Les autres programmes incluent l'animation culturelle et le pensionnat. L'animation culturelle vise à responsabiliser les élèves fransaskois. Ce secteur du Conseil permet aussi de les assister avec le développement de leur identité, leur langage et leur culture, le tout faisant partie intégrante du triple mandat du Conseil. Le pensionnat de l'École secondaire Collège Mathieu est le seul dans le milieu francophone dans l'Ouest canadien. Il permet à des élèves de fréquenter une école francophone lorsqu'il n'y en a pas à une distance raisonnable de leur domicile.

13. Services externes

Les services externes représentent les services et les programmes qui ne contribuent pas à l'apprentissage ni au support à l'apprentissage et ne sont pas inclus dans les services complémentaires. Ces services n'ont pas de lien direct avec les programmes M à 12 du Conseil et ne permettent pas directement d'améliorer sa capacité de livrer sa programmation M à 12.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2017

13. Services externes (suite)

Voici un sommaire des revenus et charges des programmes de services externes offerts par le Conseil en 2017 et 2016:

Sommaire des revenus et charges des services externes par programme	Autres programmes	2017	2016
	\$	\$	\$
Revenus			
Frais et autres	294 871	294 871	296 009
Total des revenus	294 871	294 871	296 009
Charges			
Salaires et avantages sociaux	315 687	315 687	286 277
Opération des bâtiments	2 262	2 262	-
Total des charges	317 949	317 949	286 277
(Insuffisance) excédent des revenus sur les charges	(23 078)	(23 078)	9 732

L'objectif et la nature de chacun des services externes se décrivent comme suit :

Les services externes comprennent les prêts de service d'employés au Ministère de l'éducation de la Saskatchewan et à l'Université de Régina.

14. Excédent accumulé

L'excédent accumulé se compose des actifs financiers et non financiers moins les passifs du Conseil. Le solde représente les excédents accumulés découlant du fonctionnement du Conseil et des fonds générés par les écoles.

Certaines composantes de l'excédent accumulé, conformément à l'approbation du Ministère de l'éducation, ont été affectées à des fins spécifiques telles que les fonds générés par les écoles et les réserves. Les montants affectés sont inclus dans l'excédent accumulé à l'état de la situation financière. Le Conseil ne maintient pas de comptes bancaires séparés sauf pour les fonds générés par les écoles.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2017

14. Excédent accumulé (suite)

Les détails de l'excédent accumulé sont comme suit:

	2016	Additions au cours de l'exercice	Réductions au cours de l'exercice	2017
	\$	\$	\$	\$
Investi dans les immobilisations corporelles				
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles	58 646 613	2 175 188	2 573 775	58 248 026
Moins: Dette sur les immobilisations corporelles	601 218	-	401 147	200 071
	58 045 395	2 175 188	2 172 628	58 047 955
Entretien préventif et améliorations	867 717	704 275	740 371	831 621
Fond d'urgence	-	564 971	326 445	238 526
Affecté à l'interne				
Immobilisations corporelles				
Montant à être financé par la dette à long terme	(280 000)	-	(280 000)	-
Paiement de transfert constaté d'avance	113 978	-	-	113 978
	(166 022)	-	(280 000)	113 978
Fonctionnement				
Paiement de transfert pour remboursement de la dette	7 005	-	7 005	-
Paiement de transfert pour remboursement de la dette - reçu d'avance	1 880	-	1 144	736
Montant à être financé par la dette à long terme	(56 387)	-	(56 387)	-
	(47 502)	-	(48 238)	736
Autres				
Fonds générés par les écoles	290 057	707 844	705 725	292 176
Fonds de bourses d'études	10 000	-	10 000	-
Surplus assignés aux conseils d'écoles - Beau Soleil	15 202	-	-	15 202
Surplus assignés aux conseils d'écoles - Notre-Dame-des-Vertus	51 366	-	5 915	45 451
Réserves	258 870	-	191 435	67 435
	625 495	707 844	913 075	420 264
Non affecté	-	-	-	-
Total de l'excédent accumulé à la fin de l'exercice	59 325 083	4 152 278	3 824 281	59 653 080

L'objectif et la nature de chacun des excédents affectés se décrivent comme suit :

Entretien préventif et améliorations représentent des paiements de transfert du Ministère pour financer le plan de 3 ans d'entretien des immobilisations corporelles. Les montants non utilisés à la fin d'exercice doivent être désignés pour les projets d'entretien futurs.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2017

14. Excédent accumulé (suite)

Fond d'urgence représente des paiements de transfert du Ministère pour financer les projets urgents d'entretien des immobilisations corporelles. Les montants non utilisés à la fin d'exercice doivent être désignés pour les projets d'entretien futurs.

Paiement de transfert constaté d'avance représente la différence entre le paiement de transfert autorisé et les montants utilisés pour les projets en question.

Paiement de transfert pour remboursement de la dette représente les sommes pour lesquelles le Ministère s'est engagé à rembourser au Conseil pour le remboursement de la dette à long terme.

Fonds générés par les écoles représentent les surplus que les écoles ont accumulés sur les collectes de fonds et les activités parascolaires.

Fonds de bourses d'études représente une affectation par le Conseil pour l'attribution de bourses d'études à des étudiants.

Surplus assignés aux conseils d'écoles représentent des sommes mises de côté dans le passé qui peuvent être utilisées avec l'approbation du conseil d'école pour des fins spécifiques.

Réserves représentent des sommes mises de côté par le Conseil pour combler les imprévus ou pour des dépenses spécifiques dans le futur.

15. Prévisions budgétaires

Les prévisions budgétaires présentées dans les états financiers ont été approuvées par le Conseil le 24 juin 2016 et par le Ministère de l'Éducation le 8 août 2016.

16. Apparentés

Ces états financiers incluent des transactions avec des apparentés. Le Conseil est apparenté avec tous les ministères, agences, conseils, conseils scolaires, autorités sanitaires, collèges et sociétés de la Couronne sous le contrôle du gouvernement de la Saskatchewan. Le Conseil est aussi lié à des sociétés qui ne sont pas des sociétés de la couronne mais dont le gouvernement a un contrôle conjoint ou une influence notable.

Opérations entre apparentés

Ces opérations entre apparentés ont eu lieu et ont été réglées dans le cours normal des activités.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2017

16. Apparentés (suite)

Opérations entre apparentés (suite)

	2017	2016
	\$	\$
Revenus		
Ministère de l'éducation de la Saskatchewan	34 479 616	34 168 189
Saskatchewan Government Insurance	43 536	58 443
	34 523 152	34 226 632
Charges		
Saskatchewan Power Corporation	507 028	407 672
SaskEnergy Incorporated	238 313	311 290
Saskatchewan Government Insurance	18 164	16 506
Saskatchewan Telecommunications Holding Corporation	117 738	111 267
Workers' Compensation Board (Saskatchewan)	116 994	81 283
Horizon School Division No. 205	-	825
Queen's Printer Revolving Fund	83	-
Living Sky School Division No. 202	16 771	35 634
	1 015 091	964 477
Débiteurs		
Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan	564 971	784 067
Saskatchewan Government Insurance	50 989	58 443
	615 960	842 510
Frais payés d'avance		
Saskatchewan Government Insurance	3 048	3 130
Workers' Compensation Board (Saskatchewan)	-	43 968
Saskatchewan Finance	-	23
	3 048	47 121
Créditeurs et charges à payer		
Saskatchewan Power Corporation	39 861	41 078
SaskEnergy Incorporated	14 172	10 040
Saskatchewan Finance	1 134	-
Saskatchewan Telecommunications Holding Corporation	2 676	9 078
Workers' Compensation Board (Saskatchewan)	17 682	-
	75 525	60 196

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2017

16. Apparentés (suite)

Le Conseil débourse également la taxe de vente provinciale au Ministère des finances de la Saskatchewan sur ses achats de biens taxables et sur les ventes à ses clients qui sont considérées taxables. Les taxes déboursées non recouvrables sont incluses dans les charges.

Une portion des paiements de transferts reçus du Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan est dédiée au remboursement du capital et des intérêts de certains emprunts du Conseil.

17. Obligations contractuelles et engagements

Les obligations contractuelles et les engagements importants du Conseil sont comme suit :

- Les contrats de location-exploitation sont comme suit :

	Location-exploitation			
	Bureaux, écoles	Transports	Autres	Total exploitation
	\$	\$	\$	\$
Paiements minimums exigibles				
2018	35 806	3 437 900	9 762	3 483 468
2019	484	1 229 287	9 762	1 239 533
2020	-	981 318	2 440	983 758
2021	-	1 017 378	-	1 017 378
Obligations liées aux locations	36 290	6 665 883	21 964	6 724 137

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2017

18. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

Opérations sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un coût total de 2 175 188 \$ (939 841 \$ en 2016), dont 1 344 958 \$ (87 926 \$ en 2016) ont été payés après la fin de l'exercice et 830 230 \$ (851 915 \$ en 2016) ont été payés au cours de l'exercice.

19. Application des nouvelles normes comptables pour le secteur public

Le 1^{er} septembre 2016, le Conseil a adopté les deux nouvelles normes suivantes:

SP 3420 Opérations interentités : Le présent chapitre établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire; et

SP 3430 Opération de restructuration : Le présent chapitre établit des normes sur la comptabilisation des opérations de restructuration et sur les informations à fournir à leur sujet, par les cédants et les cessionnaires qui transfèrent et reçoivent respectivement des actifs et/ou des passifs ainsi que la responsabilité des programmes ou activités auxquels ils se rattachent.

L'application des nouvelles normes a été fait de façon prospective, sans retraitement des montants comparatifs des exercices antérieurs.

L'application des nouvelles normes n'a pas entraîné de changements dans la constatation, l'évaluation ou la divulgation des informations à fournir sur les opérations interentités du Conseil. Au cours de l'année, le Conseil n'a pas fait d'opérations de restructuration.

20. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

21. La gestion des risques

Le Conseil est exposé à des risques financiers reliés à ses actifs et passifs financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, risque de liquidité et le risque de marché constitué du risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque du Conseil lié au non-paiement éventuel des comptes débiteurs. Le risque de crédit lié aux créances du Conseil du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral et leurs organismes est considéré comme minime. Pour les autres débiteurs, le Conseil a adopté des politiques de crédit qui comprennent l'examen régulier des limites de crédit de ses clients afin de réduire son risque de crédit et une surveillance étroite des comptes en souffrance.

Le Conseil n'a pas d'exposition importante liée à un client particulier. La direction analyse les débiteurs individuellement afin de déterminer si une provision pour moins-value est nécessaire afin de refléter les risques de recouvrement.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2017

21. La gestion des risques (suite)

L'âge des paiements de transfert et autres comptes débiteurs au 31 août 2017 qui rencontrent la définition d'un instrument financier sont :

	31 août 2017				
	Total	Courant	31-60 jours	61-90 jours	90 jours et plus
	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert	564 971	-	-	-	564 971
Autres débiteurs	90 435	13 489	810	-	76 136
Débiteurs bruts	655 406	13 489	810	-	641 107
Provision pour moins-value	8 700	-	-	-	8 700
Débiteurs nets	646 706	13 489	810	-	632 407

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. Le Conseil gère le risque de liquidité en surveillant le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers du Conseil :

	31 août 2017				
	Total	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	3 135 626	3 135 626	-	-	-
Dettes à long terme	200 071	99 198	42 969	57 904	-
Total	3 335 697	3 234 824	42 969	57 904	-

Risque de marché

Le Conseil est exposé aux risques de marché par rapport aux taux d'intérêts, comme suit :

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt du Conseil concerne les placements de portefeuille.

Le Conseil a également une marge de crédit d'un montant autorisé de 5 800 000 \$ avec intérêts, au taux préférentiel plus 1%. Les variations de taux préférentiel de la banque peuvent causer des fluctuations des versements d'intérêt et des flux de trésorerie. Le solde au 31 août 2017 est nul (nul en 2016).

Le Conseil minimise ces risques par la gestion des flux de trésorerie pour réduire au minimum l'utilisation de sa marge de crédit et par la gestion de son risque de taux d'intérêt sur la dette à long terme grâce à l'utilisation majoritaire des termes à taux fixe de sa dette à long terme.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe A: Détails supplémentaires des revenus
de l'exercice clos le 31 août 2017

	2017 Budget	2017 Réel	2016 Réel
	\$	\$	\$
	(Note 15)		
Paiements de transfert			
Paiements de transfert pour le fonctionnement			
Ministère de l'éducation			
Fonctionnement	33 222 832	33 086 227	33 140 363
Autres transferts	-	56 387	-
Total des paiements de transfert du Ministère	33 222 832	33 142 614	33 140 363
Paiements de transfert fédéraux	2 401 444	2 205 347	2 202 700
Autres paiements de transfert	-	186 724	184 314
Total des paiements de transfert pour le fonctionnement	35 624 276	35 534 685	35 527 377
Paiements de transfert pour les immobilisations corporelles			
Ministère de l'éducation	662 922	1 127 913	822 922
Autres paiements de transfert	-	-	40 559
Total des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles	662 922	1 127 913	863 481
Total des paiements de transfert	36 287 198	36 662 598	36 390 858
Frais de scolarité et frais afférents			
Frais de fonctionnement			
Frais de scolarité			
Commissions scolaires	30 016	54 024	34 734
Particuliers et autres	20 800	11 000	6 420
Total des frais de scolarité et frais afférents	50 816	65 024	41 154
Fonds générés par les écoles			
Frais pour activités hors curriculum			
Collectes de fonds	649 182	707 844	593 767
Total des fonds générés par les écoles	649 182	707 844	593 767
Revenus de services complémentaires			
Frais et autres revenus			
Frais de scolarité et frais afférents	-	43 536	58 443
Total des revenus de services complémentaires	-	43 536	58 443

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe A: Détails supplémentaires des revenus
de l'exercice clos le 31 août 2017

	2017 Budget	2017 Réal	2016 Réal
	\$ (Note 15)	\$	\$
Revenus de services externes			
Frais et autres revenus			
Autres revenus	295 696	294 871	296 009
Total des revenus de services externes	295 696	294 871	296 009
Autres revenus			
Autres	76 717	331 455	189 746
Ventes et locations	74 250	120 059	128 567
Placements	-	18 476	2 190
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	-	11 900	1 737
Total des autres revenus	150 967	481 890	322 240
Total des revenus pour l'exercice	37 433 859	38 255 763	37 702 471

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe B: Informations supplémentaires pour les charges
de l'exercice clos le 31 août 2017

	2017 Budget	2017 Réel	2016 Réel
	\$ (Note 15)	\$	\$
Gouvernance			
Charges des membres du Conseil	176 263	150 465	257 851
Conférences pour les membres du Conseil	50 000	32 351	26 563
Conseils d'école	60 589	40 146	39 677
Conférences pour les conseils d'école	5 503	1 529	978
Élections	78 600	85 047	18 622
Autres	20 000	911	1 159
Total des charges pour la gouvernance	390 955	310 449	344 850
Administration			
Salaires	2 067 109	1 894 723	1 753 944
Avantages sociaux	276 914	259 589	213 260
Fournitures et services	306 320	131 223	133 836
Meubles et équipements non capitalisables	6 654	2 184	2 636
Opération des bâtiments	7 580	5 166	4 234
Communications	20 000	11 711	18 315
Déplacements	25 000	7 520	3 324
Perfectionnement professionnel	44 000	16 787	14 995
Total des charges d'administration	2 753 577	2 328 903	2 144 544
Enseignement			
Salaires pour les enseignants	14 702 923	14 034 989	13 767 641
Avantages sociaux pour les enseignants	725 316	799 266	852 343
Salaires pour le personnel de soutien	3 256 596	3 133 924	2 706 517
Avantages sociaux pour le personnel de soutien	924 647	634 505	433 047
Soutien à l'apprentissage	716 608	406 671	330 709
Fournitures et services	1 044 998	1 830 271	987 192
Meubles et équipements non capitalisables	119 450	131 467	169 470
Communications	135 500	137 729	122 892
Déplacements	373 950	348 616	294 387
Perfectionnement professionnel	485 290	244 373	152 438
Charges liées aux étudiants	-	78 990	88 085
Amortissement des immobilisations corporelles	520 881	488 466	447 310
Total des charges d'enseignement	23 006 159	22 269 267	20 352 031

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe B: Informations supplémentaires pour les charges
de l'exercice clos le 31 août 2017

	2017 Budget	2017 Réel	2016 Réel
	\$ (Note 15)	\$	\$
Opérations et entretien			
Salaires	1 536 469	1 571 483	1 440 106
Avantages sociaux	257 738	304 161	236 871
Fournitures et services	131 878	130 376	105 571
Meubles et équipements non capitalisables	103 847	41 799	21 636
Opération des bâtiments	2 580 466	2 090 351	2 101 381
Communications	294	2 758	3 207
Déplacements	4 704	4 597	4 319
Perfectionnement professionnel	2 500	1 185	-
Amortissement des immobilisations corporelles	1 932 943	1 962 619	1 897 949
Total des charges d'opérations et entretien	6 550 839	6 109 329	5 811 040
Transport			
Salaires	215 115	259 506	212 660
Avantages sociaux	42 967	48 851	40 070
Fournitures et services	88 247	84 843	72 865
Meubles et équipements non capitalisables	86 868	107 994	128 069
Opération des bâtiments	6 140	12 944	11 263
Communications	325	3 091	3 784
Déplacements	1 179	5 281	1 645
Services contractuels pour le transport	3 781 025	3 724 162	3 358 370
Amortissement des immobilisations corporelles	117 154	122 690	119 346
Total des charges de transport	4 339 020	4 369 362	3 948 072
Frais de scolarité et frais afférents			
Frais de scolarité	173 670	349 779	292 964
Frais pour le transport	-	11 573	10 905
Total des charges pour les frais de scolarité et frais afférents	173 670	361 352	303 869
Fonds générés par les écoles			
Charges pour les fonds générés par les écoles	648 182	705 725	558 689
Total des charges pour les fonds générés par les écoles	648 182	705 725	558 689

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe B: Informations supplémentaires pour les charges
de l'exercice clos le 31 août 2017

	2017 Budget	2017 Réel	2016 Réel
	\$ (Note 15)	\$	\$
Services complémentaires			
Salaires et avantages sociaux			
Administration	83 538	160 989	118 045
Enseignants	-	-	3 867
Personnel de soutien	659 142	692 585	651 359
Soutien à l'apprentissage (auxiliaires)	-	1 343	1 202
Fournitures et services	103 500	58	16 394
Meubles et équipements non capitalisables	1 750	-	840
Opération des bâtiments	42 340	67 072	41 714
Communications	10 500	191	145
Déplacements	29 500	6 615	10 158
Perfectionnement professionnel (charges autres que salaires)	27 000	18 006	5 673
Charges reliées aux étudiants	109 250	81 804	102 223
Services contractuels pour le transport et allocations	116 000	88 159	27 172
Total des charges pour les services complémentaires	1 182 520	1 116 822	978 792
Services externes			
Salaires et avantages sociaux			
Enseignants	295 696	315 687	286 277
Opération des bâtiments	-	2 262	-
Total des charges pour les services externes	295 696	317 949	286 277
Autres			
Intérêts et frais bancaires	105 000	5 793	67 808
Intérêts sur les débetures	50 000	-	-
Intérêts sur autres emprunts pour immobilisations corporelles et dette			
Installations scolaires	-	8 380	14 561
Autres	-	7 561	22 647
Total intérêts et frais bancaires	155 000	21 734	105 016
Créances douteuses	-	16 874	14 387
Total des autres charges	155 000	38 608	119 403
Total des charges pour l'exercice	39 495 618	37 927 766	34 847 567

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

Annexe C: Détails supplémentaires pour les immobilisations corporelles de l'exercice clos le 31 août 2017

	Terrains	Améliorations aux terrains	Bâtiments	Bâtiments temporaires	Autobus scolaires	Autres véhicules	Meubles et équipement	Équipement informatique et audiovisuel	Logiciels	31 août 2017	31 août 2016
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles - au coût											
Solde au 1 ^{er} septembre	747 580	1 462 789	69 249 440	11 090 313	1 609 363	86 937	3 352 751	2 727 057	87 629	90 413 859	89 587 756
Acquisitions	-	-	119 011	705 235	-	-	362 798	986 144	-	2 175 188	939 841
Cessions	-	-	-	-	-	(38 111)	-	-	-	(38 111)	(113 740)
Solde au 31 août	747 580	1 462 789	69 368 451	11 795 548	1 609 363	48 826	3 715 549	3 715 201	87 629	92 550 936	90 413 859
Immobilisations corporelles - amortissement cumulé											
Solde au 1 ^{er} septembre	-	1 160 610	22 877 915	2 173 203	806 363	77 281	2 322 717	2 288 948	60 311	31 767 246	29 408 318
Amortissement de l'exercice	-	37 436	1 372 090	552 303	116 300	6 390	191 633	280 656	16 177	2 573 775	2 464 805
Cessions	-	-	-	-	-	(38 111)	-	-	-	(38 111)	(105 677)
Solde au 31 août	-	1 198 046	24 250 795	2 725 506	922 663	45 560	2 514 350	2 569 502	76 488	34 302 910	31 767 246
Valeur comptable nette											
Solde au 1 ^{er} septembre	747 580	302 179	46 371 525	8 917 110	803 000	9 656	1 030 034	438 211	27 318	58 646 613	60 179 440
Solde au 31 août	747 580	264 743	45 117 656	9 070 042	686 700	3 266	1 201 199	1 145 699	11 141	58 248 026	58 646 613
Variation de la valeur comptable nette	-	(37 436)	(1 253 869)	152 932	(116 300)	(6 390)	171 165	707 488	(16 177)	(398 587)	(1 532 827)
Cessions :											
Coût historique	-	-	-	-	-	38 111	-	-	-	38 111	113 740
Amortissement cumulé	-	-	-	-	-	38 111	-	-	-	38 111	105 677
Coût net	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 063
Produit de la cession	-	-	-	-	-	11 900	-	-	-	11 900	9 800
Gain à la cession	-	-	-	-	-	11 900	-	-	-	11 900	1 737
<i>Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 18</i>											
Valeur comptable nette des actifs donnés en garanties pour la dette	-	-	-	-	458 559	-	-	-	-	458 559	783 279

Annexe C

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles à la fin inclut un montant de nul (244 015 \$ en 2016) pour des locations-acquisitions dans les équipement informatiques. Un amortissement de 91 506 \$ (122 008 \$ en 2016) a été comptabilisé sur ces immobilisations corporelles avant que le Conseil devienne officiellement propriétaire.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe D: Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent
de l'exercice clos le 31 août 2017

	2017	2016
	\$	\$
Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent		
Amortissement des immobilisations corporelles (annexe C)	2 573 775	2 464 605
Gain à la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	(11 900)	(1 737)
Total des éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice	2 561 875	2 462 868

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe E: Variation nette des éléments hors caisse des activités
de fonctionnement sans effet sur la trésorerie
de l'exercice clos le 31 août 2017

	2017	2016
	\$	\$
Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement		
Diminution des débiteurs	227 635	1 052 381
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	462 703	(2 093 809)
Augmentation des avantages sociaux futurs	63 300	41 900
(Diminution) augmentation des revenus reportés	(2 200 000)	2 159 441
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	50 361	(64 333)
Total de la variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement sans effet sur la trésorerie	(1 396 001)	1 095 580